

ARBU *Info*

Magazine d'information de la commune d'Arbusigny - N° 40 - Septembre 2022



SOMMAIRE

MAIRIE

Page 3 Édito de Mme le Maire

ACTUALITÉS

Page 4 Compte administratif 2021
Budget 2022

Page 5 Budget primitif 2022

Page 6 Groupe scolaire

Marché hebdomadaire

Eglise

Page 7 Les incivilités

Déchets canins

Bennes pour encombrants

Emploi saisonnier

RÉTROSPECTIVES

Page 8 11 mars : Maisons fleuries

Page 9 2 avril : Cérémonie de citoyenneté

16 avril : Nettoyage déchets

8 mai : Commémoration

Page 10 24 mai : Conseil municipal des jeunes

24 juin : Remise des dictionnaires

28 juin : Fêtes des mères

Page 11 12 juillet : Fibre optique

14 juillet Fête nationale

Page 12 1^{er} septembre : Rentrée scolaire

COMPTES RENDUS

Pages 13, 14 et 15 : Compte rendu des conseils municipaux

ASSOCIATIONS

Page 16 Evolution

Page 17 Foyer rural

Page 18 Lou Ptiou Golus

Page 19 L'APE

Page 20 Arbucolor

Page 21 CCAS

Rallye des Bornes

DIVERS

Page 22 Bus Proxim iti

Page 23 La Maison du Salève

Page 24 Syndicat de rivière des Usses

Salon des vins

Page 25 Prim'o Vélo

Page 26 R.E.G.A.A.R.S

Page 27 Téléalarme 74

ADMR

Page 28 CAUE

Trésorerie de Reignier

Grand Genève

Page 29 Surplus defruits et légumes

Rezup

Chasse saison 2022-2023

Page 30 Sidéfage

Page 31 La Poste

Inforoute 74

Page 32 Monoxyde de carbone

Sécurité incendie

Page 33

Fonds AIR BOIS

Brûlage déchets verts

Page 34

En savoir plus sur le loup

Page 35

Carte nationale d'identité

et passeport

En mémoire de Roland Excoffier

Page 36

La page hivernale

Page 37

Nos associations, artisans

et commerçants

Page 38

Moment détente

Page 39

Infos pratiques

Page 40

Les prochains évènements

Solutions des jeux

Village Français



Bonjour,

L'été 2022 restera, sans nul doute, dans nos mémoires comme l'été de la grande sécheresse.

Cette période compliquée pour les exploitants agricoles et divers antagonistes, nous a permis d'apprécier la qualité des réseaux construits par nos prédécesseurs. La planète se réchauffe, cherchons et prévoyons des solutions pour ne pas gaspiller l'eau et surtout l'économiser. Pour la rentrée scolaire, des réducteurs d'eau ont été placés sur les robinets dans les classes, salle des fêtes... L'eau, source de vie.

Concernant le tri, des efforts ont été faits mais soyez vigilant, ne mettez pas dans les OM (ordures ménagères) différentes matières (bois, palettes, briques...) qui doivent être amené à la déchetterie. Chaque salle possède un système de tris lors de vos réunions, repas, manifestations... merci de respecter le mode d'emploi.

A ce jour, je ne peux pas donner une date exacte concernant l'ouverture du groupe scolaire. Ne pouvant pas être livré pour la rentrée 2022 et vu le nombre d'enfants, il a été nécessaire d'embaucher une troisième ATSEM. En regardant les différentes photos, jugez vous-même des travaux qu'il reste à faire. Soyons optimistes, dans le prochain Arbu Info, vous connaîtrez la date de remise du bâtiment.

Le bâtiment technique sera délocalisé vers le Chalet des Bornes, une déclaration de projet est nécessaire et l'enquête publique se fera en fin d'année.

Afin d'éviter la non-conformité des travaux que vous prévoyez de faire, renseignez-vous en mairie ou à la CCAS. Attention, ne pas faire de déclaration peut générer des pénalités.

Les travaux de voirie ont été faits partiellement : la communauté de communes a rebouché les nids de poule, gravillonné une partie de la route du car (Biollay). Le profilage est au frais de la commune. Les finances détermineront les portions de route à refaire cette année.

La fibre optique est arrivée, vous pouvez en bénéficier (voir article)

Suite au PLU approuvé en mai 2019, les deux recours encourus ont été rejetés par le tribunal administratif.

Exceptionnellement, cette année le concours des maisons fleuries n'aura pas lieu, le manque d'eau et les interdictions préfectorales concernant l'arrosage ont contribué à cette annulation.

Bonne lecture, bonne rentrée, bon courage pour nos écoliers qui reprennent le chemin de l'école, et nos jeunes le lycée...

Régine REMILLON,

Votre Maire



Octobre
Rose

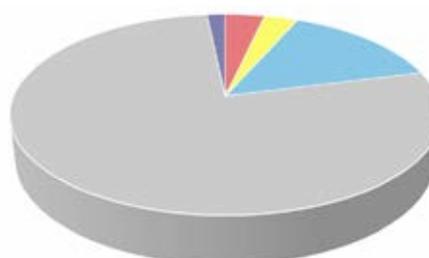
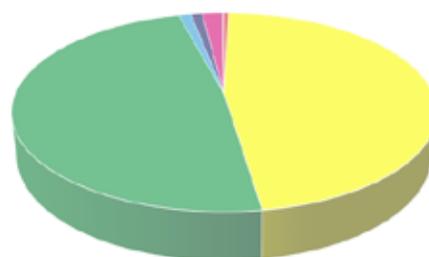
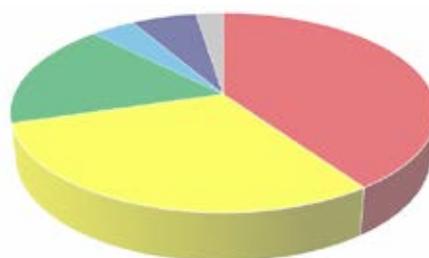
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	321 420
Charges de personnel	239 401
Autres charges gestion courante	137 431
Charges financières	31 746
Atténuations de produits	19 673
Opérations d'ordre entre section	47 102
Total	796 773

Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	4 419
Impôts et taxes	536 148
Dotations et participations	547 813
Autres produits gestion courante	12 430
Produits exceptionnels / financiers	11 946
Opérations d'ordre entre sections	21 310
Atténuations de charges	1 208
Total	1 135 274

Dépenses d'investissement	Montant en €
Immobilisations corporelles/ Acquis. matériels	93 118
Immo. en cours/travaux Bât./Voirie	1 239 738
Emprunts et dettes assimilées	115 951
Dotations, fond divers	1 735
Opération d'ordre entre sections	21 310
Total	1 471 852

Recettes d'investissement	Montant en €
Subventions d'investissement	100 415
Dotations Fonds divers Réserves	85 256
Dépôt et cautionnement reçus	550
Excédents de fonctionnement	409 519
Emprunts et dettes assimilées	2 200 000
Opération d'ordre entre sections	47 102
Total	2 842 842

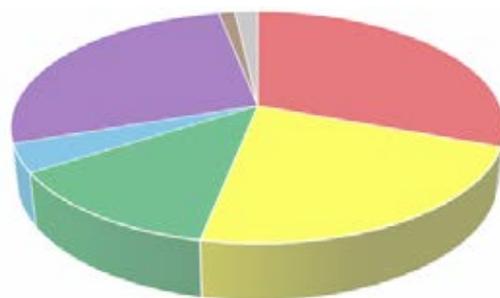


BUDGET 2022 - DETTES ET CRÉANCES À LONG TERME

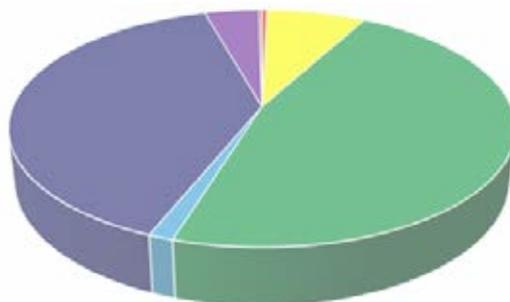
Créances	Dette en capital au 01/01/2022	Annuités à payer	
		Intérêts	Capital
	Montant		
2 emprunts au Crédit Agricole Des Savoie	2 437 628	21 268	130 845
Prêts SYANE 74 (Syndicat d'électricité des Energies et d'Equipements de la Haute-Savoie)	611 896	22 168	59 980
Total	3 049 524	43 436	190 825

BUDGET PRIMITIF 2022

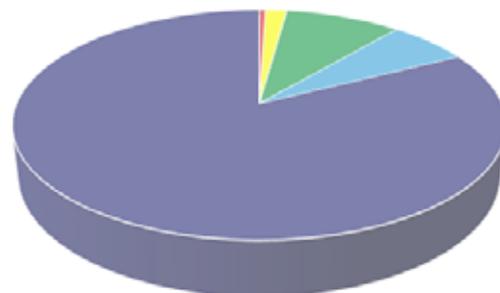
Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	343 400
Charges de personnel	253 000
Autres charges gestion courante	144 433
Charges financières	43 437
Virement à la section d'investissement	304 454
Opérations d'ordre entre section	14 263
Atténuations de produits	20 000
Total	1 122 987



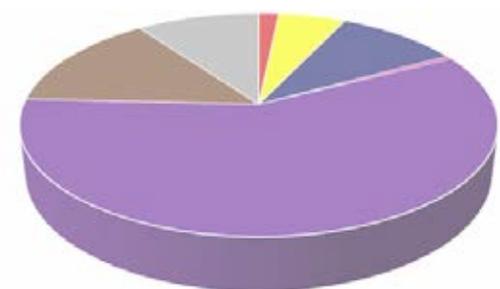
Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	4 250
Impôts et taxes	85 000
Dotations et participations	525 802
Autres produits gestion courante	15 000
Fiscalité locale	443 854
Résultat reporté	46 481
Atténuations de charges	2 600
Total	1 122 987



Dépenses d'investissement	Montant en €
Immobilisations incorporelles urba/logiciels	15 000
Immobilisations corporelles Acquis. Matériel	51 380
Immobilisation en cours - travaux Bât/Voirie	277 603
Remboursement d'emprunts	191 374
Reste à réaliser	2 535 297
Total	3 070 654



Recettes d'investissement	Montant en €
Subvention d'investissement	49 865
Dotations – FCTVA/TLE	165 625
Dépôt et cautionnement reçus	1 150
Virement de la section de fonctionnement	304 455
Opérations d'ordre entre sections	14 262
Solde d'exécution reporté	1 791 265
Reste à réaliser	439 000
Excédent de fonctionnement	305 032
Total	3 070 654



GRUPE SCOLAIRE



REZ HAUT



COUR



CLASSE ÉLÉMENTAIRE



CLASSE MATERNELLE



COUR

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Chaque mercredi, nos producteurs locaux vous attendent dans une ambiance conviviale, place de l'église, pour vous proposer le meilleur de leurs produits, de leurs récoltes, de leurs fabrications...

Venez nombreux leurs rendre visite, vous ne serez pas déçus.

De plus, des animations auront lieu de temps à autre. Les dates vous seront précisées via l'application smartphone, le site internet de la mairie et le panneau lumineux.



ÉGLISE



Démoussage du toit de l'église

Les différentes conditions climatiques auxquelles les toitures sont confrontées entraînent l'apparition de mousses.

En effet, la pluie, la neige, le soleil et la grêle sont autant de facteurs météorologiques qui favorisent la détérioration des toitures. Laisser la mousse proliférer, c'est prendre un risque concernant l'étanchéité de la toiture, elle rend les matériaux de couverture poreux et fait perdre au toit sa fonction première de bouclier protecteur en cas d'intempéries.

Le toit de l'église avait accumulé une bonne épaisseur de mousse. Il a été démoussé courant juin et juillet 2022.

LES INCIVILITÉS

Fin janvier, des individus ont interchangé le panneau situé vers le cimetière « fin d'agglomération d'ARBUSIGNY » avec un panneau « entrée d'agglomération d'AMANCY ».

Les employés communaux des deux communes ont fait l'échange et remis en place nos panneaux respectifs.

Amusement, défi, art de l'aménagement douteux ... ?

Résultat : endommagement d'un panneau d'affichage

Notre agent technique n'est pas là pour les incivilités :

Le dépôt de tonte est INTERDIT en bordure de champs, de forêts

...

La déchetterie a des bennes à disposition pour tous type de déchets (gravats, tonte, bois ...).

Printemps 2022 : nombreux vols de plaques et fleurs au cimetière.

La gendarmerie en a été informée.

Mme Le Maire rappelle qu'il est interdit de stationner devant les bornes incendie



DÉCHETS CANINS



Un distributeur de sacs pour ramasser les excréments canins a été installé au chef-lieu.

Nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir faire le nécessaire afin de laisser le chef-lieu de notre commune propre.

BENNES POUR ENCOMBRANTS

Des bennes pour encombrants seront à votre disposition :

du **MERCREDI 12 OCTOBRE** à 9 heures au **VENDREDI 14 OCTOBRE** à 12 h
(impératif)

sur le **parking du cimetière**



ÉTÉ 2022 : EMPLOI SAISONNIER

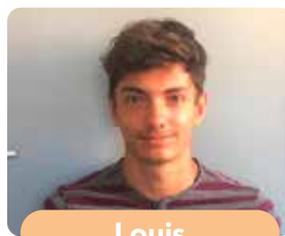
Cet été, le travail saisonnier a débuté le 15 juin avec Esteban. Après un contrat de quelques semaines, il a laissé sa place à Lénaïc puis Louis a terminé la saison le 26 août.

Nous remercions ces 3 jeunes pour les tâches qu'ils ont accomplies avec beaucoup de soin et de bonne humeur.

Nous leur souhaitons une bonne continuation et une bonne réussite dans leurs études.



Esteban



Louis



Lénaïc

11 MARS : MAISONS FLEURIES 2021

Le vendredi 11 mars a eu lieu la remise des prix pour les maisons fleuries à Arbusigny.

Cinq catégories ont été récompensées :

- Maisons de village
- Villas et chalets
- Aménagements paysagers
- Jardins et potagers
- Coups de cœur du jury.

Nous les remercions d'embellir notre village.

Maryse MICHALAK

Catégorie « Maison de village »

1. Mme & M. DUVERNEY Franck
2. Mme MUGNIER Alice
3. Mme & M. REGAT Jean-Marc



Mme & Mr Franck DUVERNEY

Mme Alice MUGNIER



Mme & Mr Jean-Marc REGAT



Catégorie « Aménagements paysagers »

1. Mme & M. Arnaud SERGENT
2. Mme & M. Julien JOSSE
3. Mme & M. Georges LAMOUILLE



Mme & Mr Arnaud SERGENT

Mme & Mr Julien JOSSE



Mme & Mr Georges LAMOUILLE



Catégories « Villas et Chalets »

1. Mme & M. Richard ROCH
2. Mme & M. Régis VACHOUX
3. Mme & M. Guy DUSONCHET



Mme & Mr Richard ROCH

Mme et Mr Régis VACHOUX



Mme & Mr Guy DUSONCHET



Catégorie « jardins et potagers »

1. Mme & M. Daniel VACHOUX
2. Mme & M. Philippe TRAVERS
3. Mme & M. Denis CONDEVAUX



Mme & M. Daniel VACHOUX

Mme & M. Philippe TRAVERS



Mme & M. Denis CONDEVAUX



Catégorie « Coups de coeur du jury »

1. Mme & M. Jonas SENN
2. Mme & M. Cédric CANALE
3. Mme Madelaine DUSONCHET
4. Mme & M. Philippe AMADIO

Mme Madelaine DUSONCHET



Mme & M. Jonas SENN



Mme & M. Cédric CANALE



Mme & M. Philippe AMADIO



2 AVRIL 2022

Cérémonie de la Citoyenneté

Samedi 2 avril, Madame le Maire accompagnée de Mme Maryse MICHALAK, adjointe, et de Mr Ludovic TROTTE, conseiller, ont reçu en mairie 7 nouveaux électeurs sur 14 (4 excusés et 3 qui n'ont pas répondu à l'invitation). Madame le Maire les remercie d'être présents.

18 ans, c'est l'âge de la majorité, l'indépendance, et surtout le droit de vote. Nous avons la chance d'être dans un pays démocratique. Le vote est le fruit d'une longue évolution de nos institutions politiques et du combat mené par tous ceux qui ont permis que nous jouissions, aujourd'hui, de cette liberté fondamentale. La démocratie donne le droit de changer les choses, de faire progresser les libertés, de faire vivre la fraternité entre les peuples qui construisent la France d'aujourd'hui et le monde de demain. Jean-Jacques ROUSSEAU avait écrit : « renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité et à ses devoirs ».

Mme le Maire



Photo : Maryse MICHALAK

16 AVRIL 2022



Nettoyage

Samedi 16 avril 2022, l'association As Nett est intervenue sur la commune pour ramasser les déchets sur le chemin de « Chez Coquet », et sur le parking de la salle des fêtes.

Matinée agréable et ensoleillée qui s'est terminée par un apéritif dinatoire à la mairie.

Merci aux Amis des Sentiers et à As Nett pour leur intervention.

Madame le Maire

8 MAI 2022

Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai dernier, nous avons célébré la commémoration de 1945 en présence des enfants des écoles, des enseignants, des parents et des habitants de la commune. Très belle cérémonie.

Madame le Maire



Photo : Maryse MICHALAK

Conseil Municipal des Jeunes

Le 24 mai 2022 a eu lieu l'élection du premier Conseil Municipal des Jeunes. Nous sommes heureux de vous présenter les 7 membres du conseil. A été élu en tant que :

- Président : Loris VACHOUX
- 1ère adjointe : Charleen CARDINAUX
- 2ème adjoint : Charly DICARA BARRE
- Conseillers : Lino BOUCHER, Judith DURET BERTRAND, Julia PIGNOL, Salomé VACHOUX, Noam HAMMOUDA

Ils sont pleins de vie et ont des projets plein la tête que l'on vous fera découvrir dans la prochaine édition.

Sandrine REY



24 JUIN 2022



Remise des dictionnaires

Madame le Maire et deux conseillères ont remis les dictionnaires le vendredi 24 juin aux 20 écoliers de CM2.

Nous leur avons souhaité de bonnes études.

Maryse MICHALAK

28 JUIN 2022

Fête des mères

La fête des mères a été un peu plus émouvante cette année. Beaucoup de mamans ont répondu à l'invitation de la mairie et du CCAS.

Des chants, des poèmes, des fleurs... Tout était là pour fêter les mamans et cette belle journée.

Maryse MICHALAK (Photos : Marie BAUD)



Bonne retraite Carmen

Au vu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de fêter, comme il se doit le départ de Mme Carmen ORTU qui a fait valoir ses droits à la retraite en octobre 2020. Nous avons profité de la fête des mères pour officialiser son départ après 30 ans au service de la collectivité.

Carmen a apporté à notre commune sa disponibilité, son sens du travail, sa gentillesse. Elle a débuté en tant qu'agent d'entretien des locaux de l'école primaire et de la mairie. De septembre 2014 à juin 2017, elle a animé les temps d'activités périscolaires (TAP). Son savoir-faire, son imagination pour les travaux manuels ont fait la plus grande joie des enfants. De 2017 à 2020, elle a apporté son aide à la cantine scolaire.

Tout au long de son parcours, elle s'est occupée bénévolement de la bibliothèque où bon nombre de livres n'avaient pas de secret pour elle, elle savait conseiller enfants et adultes selon leurs demandes.

A cause de la pandémie (covid), elle a quitté la vie professionnelle brusquement mais n'est pas restée inactive. Actuellement, présidente de l'association ARBU COLOR, elle œuvre avec les bénévoles pour remettre un chèque toujours plus important pour la recherche sur le cancer du sein.

Nous la remercions et lui souhaitons une bonne continuation ainsi qu'une bonne retraite.

Régine REMILLON (Photo : Marie BAUD)



12 JUILLET 2022

Fibre optique

Madame le Maire, son 1er adjoint et Mr le Maire de la Chapelle Rambaud ont inauguré, le mardi 12 juillet, le réseau du NRO (Nœud de Raccordement Optique) au sein du local technique.

Cette inauguration a été suivie d'une réunion publique à la salle des fêtes d'Arbusigny où a été présenté aux personnes présentes l'ouverture de la commercialisation du très haut débit.

3 opérateurs étaient présents également dans la salle afin de proposer leurs offres et répondre à vos questions.

Actuellement, ce sont 581 prises raccordables sur Arbusigny (sur 627 prises). L'ouverture de la commercialisation des services se fait progressivement, en fonction de la construction des réseaux.

Le SYANE ainsi que COVAGE ont pour but de remplacer à terme le réseau de cuivre par la fibre.



Photo : Martine Ikpefan



Photo : Maryse MICHALAK

Maryse MICHALAK

14 JUILLET : FÊTE NATIONALE

Fête du 14 juillet

Après 2 ans d'absence, la fête du 14 juillet a fait son retour. Carton plein ! Le monde a répondu présent, les filets de perches étaient un vrai régal, les feux ont plu, et superbe ambiance.

Un grand merci à Bernard et Alexandra pour leur cuisine, à l'orchestre, aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membres du CCAS, à tous les bénévoles qui ont permis cette manifestation.

Maryse MICHALAK



Rentrée scolaire 2022 / 2023

Lors de la pré-rentrée, Mme le Maire a rassemblé l'ensemble des enseignants, les conseillers et le personnel communal afin que les différentes parties fassent connaissance.

1er septembre : jour de la rentrée. Cette année, les enseignants et ATSEM de la commune accueillent 94 familles soit 131 élèves, répartis en 5 classes :

- 28 élèves en classe de petite section/moyenne section
- 25 élèves en classe de moyenne section/grande section
- 25 élèves en classe de grande section – CP – CE1
- 26 élèves en classe de CE1 – CE2
- 27 élèves en classe de CM1 – CM2

Nous leur souhaitons une belle année scolaire.





COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 JANVIER 2022

Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON - Esther VACHOUX
- Marie BAUD - Maryse MICHALAK- Ludovic TROTTET
- Sandrine REY - Laurent FORT - Etienne MERLIER
Absents excusés : Mr. Frédéric AESCHLIMANN (pouvoir à Mme Remillon) - Mmes Sylvia DUSONCHET (pouvoir à Mme Michalak)
- Marylène DAIGUEMORTE - Alexandra DUPANLOUP - Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à Mme Remillon)
Absents : Mrs. Jacky DURET - Mickaël TISSOT
Public: 0

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 Novembre 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Mme Le Maire expose au conseil municipal que la réalisation d'une Déclaration de Projet est nécessaire pour la construction d'un nouveau hangar destiné aux services techniques communaux ; en effet l'agrandissement du garage actuel situé au cœur du village n'est pas envisageable sur ce site, faute de place et le lieu accidentogène.

La réflexion sur la localisation la plus appropriée s'est portée sur le tènement communal situé près du Chalet des Bornes, en secteur Ap. Le projet nécessite une mise en conformité du P.LU. tel qu'il a été approuvé le 6 mai 2019 afin de permettre la réalisation de ce nouveau hangar sur les terrains initialement classés en zone agricole. Le conseil municipal accepte d'engager cette procédure de Déclaration de Projet.

Mme le Maire expose que les communes ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Pour les aider à relever ce défi énergétique, dont les objectifs sont fixés dans la Loi d' Août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, le Syane a mis en place un service de Conseil en Energie, celui-ci permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent dont les principales missions sont l'analyse du patrimoine de la commune, l'accompagnement des projets, la sensibilisation et la formation des utilisateurs.

Dans ce cadre, considérant la délibération du 01/12/2021 de la Communauté de Communes Arve et Salève, autorisant Mr. Le Président à signer la convention tripartite SYANE/ Arve & Salève/Commune et validant la participation financière du SYANE à 50% et de la CC Arve & Salève à 50% ; le conseil municipal autorise Mme La Maire à signer la convention à venir et désigne Mr. Etienne Merlier comme Référent Elu.

Le conseil accepte les devis suivants : Acquisition 5 capteurs de CO2 (1 pour chaque classe) 509 € ht (SES Automation) - au 10/3//2022 : fin de contrat de Sans des copieurs donc renouvellement pour 2 copieurs neufs (1 mairie & 1 école) sous contrat avec la société AC! - loyer : 500 € ht/trimestre + maintenance/coûts à la page. - Nettoyage et Algicide (démoussage) de la toiture/pan côté nord de l'église: 9 750 € ht (Ste B.T.H.).

Prend note des factures suivantes: Réparation tracteur: 710.73 € ht (Ets. Vidonne) - Service Fourrière intercommunale: 1 164 € ht (Animaux Secours Refuge de l'Espoir Arthaz) - Radiateur pour appartement communal: 575.46 € ht (Brutelec) - Contrat de maintenance chaufferie et ventilation salle des associations: 653.00 € ht (Ets. Montant) - Intervention réparation sur saleuse : 482.72 € ht (Ets. Poncet) - Echange vérin d'orientation sur lame tri axiale: 750 € ht (Ets. Poncet) - Réparation groupe de sécurité cumulus: 114 € (Mr. A. Dupuis) - Intervention

d'urgence consécutif aux fortes pluies du week-end du 03/12/2021 sur la Route de Chez Le Cordier: 2 910 € ht (Ent. Maulet) - Entretien voiture communale: 895 € ht (Reignier Pneus Mécanique).

Dans le futur Arbu Info. : pour informations et inscriptions « inclusion numérique concernant les formations complémentaires » et création d'un conseil municipal des Jeunes à ce sujet un message sera fait à l'école par l'intermédiaire des professeurs.

Affiché en exécution du CGCT Art. L2121-25 et Codes des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON, Maire
et Sandrine Rey, Secrétaire de séance



COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Février 2022

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Esther VACHOUX
- Marie BAUD - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTTET - Sylvia DUSONCHET - Laurent FORT - Alexandra DUPANLOUP - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE

Absents excusés : Mrs. Jacky DURET - Frédéric AESCHLIMANN
- Mme Sandrine REY (pouvoir à Mme Remillon)

Absents : Mme Marylène DAIGUEMORTE - Mr. Mickaël TISSOT
Public: 0

1- Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 Janvier 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

2- Suite à la présentation du compte administratif 2021 : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement = 796 772,52 €
- Recettes de fonctionnement = 1 135 274,10 €
- Dépenses d'investissement = 1 471 851,71 €
- Recettes d'investissement = 2 842 841,90 €

Restes à réaliser à reporter en 2022 :

- Dépenses d'investissement = 2 535 297.52 €
- Recettes d'investissement = 439 000.00 €

3- Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette) = 305 032.21 €

Report en investissement (recette) = 1 791 265.31 €

Report en fonctionnement (recette) = 46 481.20 €

4- Madame Le Maire présente le projet de territoire et le pacte financier et fiscal d'Arve & Salève (pas de délibération officielle à prendre par le conseil municipal de chacune des 8 communes). Un exemplaire de ce projet est remis à chaque conseiller donc les thèmes principaux sont :

- 1. Arve & Salève Communauté de Communes : Projets-dossiers-Actions
- 2. Budget Arve & Salève : 2022 et prospective jusqu'en 2026
- 3. Préparer l'avenir ensemble : notre projet de territoire (les grands thèmes attendus issus de la concertation : Mobilité et qualité de l'air / Habitat durable et urbanisme / Solidarité et animation territoire / Agriculture, environnement et économie circulaire)
- 4. Du projet de territoire au pacte financier et fiscal : 2022 et prospective jusqu'en 2026 (instauration d'une taxe sur le foncier bâti de 4% par Arve & Salève).

Après en avoir pris connaissance chaque conseiller pourra formuler ses remarques lors du prochain conseil municipal.

5- Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants :

- Travaux entretien sur éclairage public : 1 528,60 € (Brutelec)
 - Travaux de mise en conformité sur aérothermes/alimentation gaz : 218,40 € (Ets. Montant) - Reprise et renforcement radiateur dans la salle des associations : 457,20 € (Ets Montant) - Pose benne et traitements déchets verts (2,600T)/Période Toussaint 2021 : 701,60 € (Ste Excoffier) - Arbu info n° 39 + calendriers : 4 114 € (Offset service) - Avenant n°1 modification de la durée des travaux concernant Contrôle Technique Groupe Scolaire : 3 150 € H.T. (Bureau Véritas) - Avenant n° 3 Prolongation délai d'exécution & reconsultation pour le lot 7 «Menuiserie intérieure» : 12 759,36 € H.T. (Cabinet GBAU- Architectes du Groupe Scolaire).

6) L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités : Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe - Commission Urba. - SIVU (Piscine de la Roche).- Commission Infrastructure d'Arve & Salève - Commission « Fleurissement » : Remise des prix du concours des maisons fleuries le vendredi 11 mars à 19h.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON, Maire
 et Cinthya MIQUET-SAGE, Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 1 AVRIL 2022

Présents Mmes Mrs.: Régine REMILLON – Marie BAUD
 Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Ludovic TROTTET
 – Frédéric AESCHLIMANN - Sandrine REY – Sylvia
 DUSONCHET - Laurent FORT - Etienne MERLIER -
 Cinthya MIQUET-SAGE

Absents excusés: Mr. Esther VACHOUX – Mme Alexandra
 DUPANLOUP (pouvoir à Mr. Laurent FORT) - Mr. Mickaël
 TISSOT.

Absente: Mme Marylène DAIGUEMORTE
 Public: 0

1- Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil
 municipal du 25 Février 2022, celui-ci est approuvé à
 l'unanimité.

2- Le conseil vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en
 dépenses et recettes, arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement = 1 122 987,20 €
- Section d'investissement = 3 070 654,72 €

3- Mme Le Maire expose à l'assemblée que depuis 2021, la
 taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus
 perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie,
 le taux de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties 2021
 (12,03%) du département est transféré aux communes. Par
 conséquence, le taux de référence 2022 de TFPB de la
 commune est de 27,47% (soit le taux communal inchangé
 depuis 2017 : 15,44% + le taux départemental de 2020 :
 12,03%). Le conseil prend acte et vote les taux des taxes
 foncières pour 2022 comme suit :

- TFPB : 27,47 %
- TFPNB : 69,69 %

Soit un Produit «attendu des taxes» de 368 836 + des
 ressources fiscales indépendantes des taux votés d'un
 montant de 68 402 €. (N.B. : Pas d'augmentation des taux
 d'imposition de la part de la commune).

4- Le conseil accepte les devis suivants : Remplacement
 de l'engrenage du moteur de la ventilation salle des
 associations : 917,92 € TTC (Ets Montant) - Feux d'artifice
 pour le 14 Juillet : 3 500 € TTC (Alpes Artifices Thonon) -
 Commande d'un container O.M. aérien pour sa mise en
 place par la Communauté de Communes Arve et Salève
 au « Vernay-Dessous ».

Et prend note des factures suivantes : Travaux Chaufferie
 Eglise : 1 146,34 € TTC (Ets Montant) - Prestations de

service : 800 € (Trottet L.) – Travaux d'électricité dans les
 bâtiments pour mise en conformité suite aux contrôles
 du Bureau Véritas : 2 277,36 € TTC (Brutelec) - Travaux
 réparation et entretien voiture communale : 855,80 € TTC
 (Reignier Pneus mécanique).

5- Organisation du bureau de vote pour les élections du
 Président de la République du 10 & 24 Avril 2022 de 8h. à
 19h. à la salle des Associations.

6- L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes
 réunions ou assemblées et font un point de situation sur les
 sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux
 de construction du groupe scolaire – Commission Urba. –
 A.G. : Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
 – SIVU Piscine – SIFEAGE nouvelle identité : SIVALOR).
 Samedi 2 Avril à 10h. en mairie : Remise des cartes
 électorales aux jeunes citoyens.

Dimanche 3 Avril : Théâtre au profit de l'ADMR de Reignier
 Jeudi 7 Avril : A.G. Association ACTION à Reignier

Mercredi 13 Avril sur le marché hebdomadaire : Grille «
 Œufs de Pâques» au profit du CCAS.

Affiché en exécution du code général des Collectivités
 Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art.
 R121-9.

Régine REMILLON, Maire,

Marie BAUD, Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 MAI 2022

Présents Mmes Mrs.: Régine REMILLON - Esther VACHOUX
 - Marie BAUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK –
 Ludovic TROTTET – Frédéric AESCHLIMANN – Sylvia
 DUSONCHET - Laurent FORT – Alexandra DUPANLOUP –
 Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE
 Absentes Excusées : Mmes Marylène DAIGUEMORTE -
 Sandrine REY (pouvoir à Mme Remillon)

Public: 0

1- Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la
 séance du conseil municipal du 01 Avril 2022, celui-ci est
 approuvé à l'unanimité

Sur proposition de Madame Le Maire le conseil municipal
 après avoir délibéré approuve :

2- La création d'un poste : « Emploi Saisonnier » au service
 technique du 15 juin au 15 Septembre 2022 (3 jeunes
 Arbusigniens seront présents tour-à-tour).

3- L'attribution des subventions aux Associations – Exercice
 2022 :

- Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny : 2 700 €
- USEP de l'Ecole d'Arbusigny : 200 €
- Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny : 1 000 €
- Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny) : 7 100 € €
- A.D.M.R. Les Tourelles Reignier : 300 €
- Asso .des Parents Elèves Collège de Reignier(AIPE) 100 € €
- Association des Donneurs de Sang : 200 €
- Croix-Rouge comité La Roche/Reignier : 100 €
- Anciens A.F.N. canton de Reignier : 100 €
- Association « Le Souvenir Français » : 200 €
- Ecole de Musique de Pers-Jussy 300 € €
- Association Handi Festif Reignier : 100 €
- Protection civile (Asso.74) : 150 €
- Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie : 100 € €
- La Prévention Routière (comité74) : 200 €
- Les Amis des Sentiers : 300 €
- Mutame SavoieMont-Blanc :195 €
- M.F.R. Bonne : 80 €
- Asso. KyFéKoi : 100 € €

- Ecole La Chamarette : 40 €

TOTAL : 13 565 €

4- La demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au titre du Contrat Département d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2022 concernant le projet d'investissement du groupe scolaire.

5- La décision de recourir au groupement de commandes pour la mise en conformité du RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données) et Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Arve et Salève Coordonnateur du groupement et l'habilitant à effectuer tous les actes qui lui sont impartis par cette convention.

6- Organisation du bureau de vote pour les élections législatives des 12 & 19 Juin 2022 de 8h. à 18h. à la salle des Associations

7- Le conseil accepte les devis suivants : Acquisition d'un Barnum (3 murs) : 982.99 € ttc (France Barnums.com) – Rétablissement du cours du ruisseau au lieu-dit « Chevranges » suite à l'affaissement du talus du terrain communal : 3 909.60 € ttc (Maulet TP) – Prestations pour la réalisation du Plan Communal de sauvegarde (P.C.S.) et le dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) : 8 940.00 € ttc (Cabinet Uguet) - Remplacement du marteau de sonnerie de la cloche principale : 2 318.40 € ttc (Fonderie Paccard).

8- L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire – Commission Urba. – Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe – Sentinelles du Plateau des Bornes CTENS 2020/2024 – Rencontre organisée par la DDT 74 concernant le plan national d'action 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage - Conseil des jeunes – Ccas d'Arbu : Fête des mères et réception retraite de Mme Ortu Carmen).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON, Maire,
Cynthia MIQUET-SAGE, Secrétaire de séance



COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUIN 2022

Présents Mmes Mrs.: Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Frédéric AESCHLIMANN – Sandrine REY – Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Mickaël TISSOT – Etienne MERLIER – Absente Excusée: Mme Cynthia MIQUET-SAGE

Absentes: Mmes Marylène DAIGUEMORTE – Alexandra DUPANLOUP.

public: 0

1- Public : Les 8 membres du Conseil municipal des jeunes (Boucher Lino – Dicara Barre Charly – Duret Bertrand Judith – Pignol Julia – Cardinaux Charleen – Vachoux Loris – Vachoux Salomé – Hammouda Noam) ont été invités à assister au conseil municipal entre 20h.30 et 21h.30 afin d'observer le déroulement de ce dernier. Un livret intitulé « Votre Commune comprendre son rôle et son fonctionnement » a été remis à chaque jeune ainsi que les écharpes au Président (Loris Vachoux) et aux 2 Adjointes (Charleen Cardinaux & Charly Dicara Barre) qui avaient été élus lors de leur conseil des jeunes le 24 mai dernier.

2- Mme Moulin et Mme Assegond, du Cabinet UGUET mandaté par la commune d'Arbusigny pour la réalisation de son PCS ainsi que du DICRIM, sont intervenues auprès

du conseil pour présenter la méthodologie et le cadre réglementaire pour l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde. Mme Le Maire, Mme Baud-Adjointe, Mrs. Trottet – Tissot et Merlier - Conseillers municipaux participeront à la commission de travail.

3- Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 Mai 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité

4- Le conseil approuve le plan de financement présenté par le SYANE pour des travaux sur éclairage public « Col du Parc » pour un montant global estimé à 682 € avec une participation financière communale s'élevant à 420 €.

5- Le Conseil approuve le principe de la constitution d'un groupement de commande relatif à l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation des prestations de signalisation verticale et horizontale entre la communauté de communes Arve et Salève et les communes membres.

6) Après en avoir délibéré et voté (Pour : 10 – Contre : 1 – Abstention : 1) le conseil approuve le transfert de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

7- Modalités de publicité des actes pris par la commune d'Arbusigny (moins de 3 500 habitants) – Dérogation à la publication électronique : Le conseil adopte la proposition de Mme Le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022 : soit la publicité par affichage papier ou publicité par publication papier à la mairie.

8- Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Tondeuse Mulching : 740 € ttc (reprise ancienne tondeuse : 400 € ttc) soit reste à payer 340 € ttc (Ets Contat) Réalisation du reprofilage de la route de la Tour et du chemin du Péryl : 33 014 € ttc (Entreprise Colas) – Pêche de sauvetage avant travaux « ruisseau de Chevranges » : 1 200 € ttc (Assoc. Pêche et protection du milieu aquatique du Chablais Genevois) - Projection Film Ciné plein air du 5 juillet : 831.20 € ttc (Cinébus) - Avenant n°1 modification de la durée des travaux concernant le contrat de coordination SPS : 6 840 € ttc (Bureau Véritas) – Assistance Maitrise d'ouvrage Année 2022 : 27 000 € ttc (Sarl Amome) – Fleurissement de la commune : 787,67 € ttc (Horticulture Gros) – location annuelle Application Cityall : 954.06 € ttc (Lumiplan) – Réparation caniveaux Route du Fresnay : 936.00 € ttc (Ent. Maulet) - Dictionnaires pour les élèves qui partent en 6ème : 400.22 € ttc (Librairie Histoires Sans Fin) – Transport pour visite du Collège : 170 € ttc (Voyages Gal) – Honoraires Avocat Affaires Mrs Varesano & Magnard : 1 800 € ttc (Lexpartner).

9) Pour informations : Intervention de Mme Le Maire lors de l'incendie de la Ferme « au Vagnys » : Petit-déjeuner pour 50 pompiers offert par elle-même & casse-croûte pour 30 pompiers offert par la commune. - Dépôt de bennes pour objets encombrants sur parking du cimetière du Mercredi 12 Octobre 9h. au Vendredi 14 Octobre 12h. – Mardi 12 Juillet 2022 à 18h. : réunion publique d'information concernant l'ouverture des services FIBRE OPTIQUE aux particuliers de la commune.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Régine REMILLON, Maire,
Maryse MICHALAK, Secrétaire de séance

Coupe ta télévision ! ... Mets en pause ton internet ! ... Prépare ton sac à dos ! Va bivouaquer...

Le concept est simple, sort, part à la découverte des lieux qui te font rêver. Rencontre, échange, avec des gens d'une autre culture, d'un autre horizon. Randonne, voyage...BIVOUAC ! Pas besoin forcément d'avoir un fort budget, pas besoin de partir à l'autre bout du monde, enfin...pas tout de suite ! Accroît tes connaissances, pratique et mets en pratique, acquiert de l'expérience, à n'importe quel moment de ta vie. Il n'est jamais trop tard, n'y trop tôt pour commencer. Arpente le chemin.

Un peu de matériel pour commencer ; une tente, un tapis de sol, un sac de couchage, des chaussures de marche...au fur et à mesure, on pourra investir et compléter avec ; un réchaud, un set de cuisine, des vêtements techniques. L'activité vous plaît ? Vous y trouvez, un quelque chose, c'est encore flou. Découvrez la lecture des cartes topographique, l'orientation, manipuler les divers outils qui vous permettront d'aller plus loin. Formez-vous afin de devenir AUTONOME ! Carte, boussole, altimètre...GPS. Ils n'auront plus de secrets pour vous.

Vous êtes autonome ! Presque... Acquérir de l'expérience, en randonner et en bivouac sera votre atout. Préparez vos itinéraires, partez à la découverte de nouveaux lieux magique. Vous appréhendez le bivouac solo ? Pas facile au début de se lancer, c'est compréhensif. Passer une nuit à l'extérieur, au milieu d'un endroit où les animaux sauvages sont sur leur terrain. Subir les diverses conditions météorologiques, pas pour vous ! Faites en sorte, au contraire, qu'elles deviennent vos alliées. Gérer l'organisation, la logistique, le poids de votre sac. Comment et où installer votre bivouac, comprendre la réglementation, gestion de l'espace naturelle. Oui... Faites vous coacher pour apprendre les codes du terrain et devenir autonome en vous faisant plaisir. Vous êtes sur le bon chemin.

Pour aller plus loin, consulter la chaîne YouTube EVOLUTION (lien ci-dessous), cliquer sur la playlist Bivouac et ensuite à vous de jouer. Belles découvertes à vous.

Arvi' Pa'



Bivouac dans les Aravis



Une éthane avec son chevreau

evolution74930@gmail.com

<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/>

<https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>

Sambo - l'Art Martial du 3ème Millénaire Championnat National de Sambo Sportif

Le 19 juin 2022, 9 Samboïstes, du Foyer Rural d'Arbusigny, ont fait le déplacement pour le Championnat National de Sambo Sportif. C'est une sélection de 9 combattants, dont : Samuel Lemonnier (enseignant à Arbusigny) tenant du titre de Champion National, Brdar Emilie tenante du titre de Championne Nationale, Dupanloup Hélène, Lemonnier Zoé, Senn Lina, Brdar Maëlia, Brdar Luka, Bonaura Noé, Bonaura Violette qui ont représenté Sakura l'art du mouvement et le Foyer rural d'Arbusigny.

Ce déplacement fut l'occasion pour Sonia Tedesco de recevoir officiellement la ceinture noire de sambo des mains de Christian Bruzat figure incontournable du sambo en France et dans le monde.

Dans leur catégorie de poids et d'âge, les résultats sont en Sambo Sportif adulte :

- Lemonnier Samuel, médaille d'or.
- Brdar Emilie, médaille d'or.
- Dupanloup Hélène, médaille d'argent.

Dans leur catégorie de poids et d'âge, les résultats sont en Sambo Sportif enfant :

- Lemonnier Zoé, médaille d'or.
- Senn Lina, médaille d'or.
- Brdar Maëlia, médaille d'or.
- Bonaura Noé, médaille d'or.
- Brdar Luka, médaille d'argent.
- Bonaura Violette, médaille d'or.

C'est bien évidemment, grâce à leur pratique assidue, au sérieux et à la qualité de leur entraînement, qu'ils ont pu livrer des combats d'un très bon niveau.

Samuel Lemonnier : « je suis très fier de ce qu'ils ont accomplis ce WE. Pour leur première compétition les enfants ont fait preuve de courage et de combativité. Concernant les adultes femmes le niveau de Emilie et Hélène est toujours au top niveau. »

Le Sambo, méthode complète de combat, dans sa version d'origine. Aujourd'hui, cette discipline moderne aux racines millénaires, dans un contexte sportif, donne la possibilité, pour ceux et celles qui en ont le désir, de s'investir dans une forme engagée du sport de combat et d'y trouver une expression attrayante, riche et formatrice.

Le foyer rural d'Arbusigny est une association pour l'éducation populaire qui propose de nombreuses activités culturelles et sportives depuis plus de 50 ans.

Pour tout renseignement : Samuel Lemonnier 06 27 19 29 20
Info@foyer-arbusigny.fr - www.foyer-arbusigny.fr/



Sur la photo de gauche à droite : Sonia, Zoé, Hélène, Violette, Samuel, Luka, Emilie, Maëlia, Lina, Noé.



Anniversaire : la garderie a 10 ans, déjà !

C'est en 2012 que la garderie a vu le jour dans la commune.

Un service indispensable pour les parents ayant besoin de concilier vie professionnelle et vie de famille. Aujourd'hui, ce sont des centaines d'enfants qui ont construit des souvenirs dans le temps périscolaire.

Cela n'aurait pu voir le jour sans des membres du Bureau et des animatrices motivés. Un grand merci à eux !

Les chiffres de l'année 2021 – 2022...

Côté pile...

119 élèves inscrits à la cantine
 11'256 repas et 4'414 goûters servis
 11 enfants en moyenne à la garderie du matin
 32 enfants en moyenne à la garderie du soir
 Des repas et des fêtes : Noël, Carnaval, Pâques, fin d'année...
 Mais surtout des centaines de dessins et bricolages et des milliers de sourires !

Côté face...

6 parents bénévoles membres du Bureau
 7 employées et 3 stagiaires
 1219 factures envoyées
 688 chèques encaissés
 8 ventes organisées : repas, marché, Noël, ...
 Plus de 350 tours de surveillance de parents
 Plus de 400h de bénévolat pour assurer la gestion.
 Au fil des ans, la cantine et la garderie sont devenues une nécessité pour les habitants de la commune.
 90% des familles sont pleinement satisfaites par le service, selon notre dernier sondage.

Quoi de neuf pour l'année 2022 – 2023 ?

En septembre, ce sont 93% d'enfants scolarisés inscrits aux services de l'association.

Quel succès !

À la cantine, les animatrices ont à cœur de faire découvrir les aliments aux enfants en respectant leur rythme, mais aussi de leur apprendre à ne pas gaspiller la nourriture et à respecter leurs camarades pour des moments conviviaux en collectivité.

À la garderie, le goûter, les animations récréatives, jeux et bricolages, sont toujours à l'honneur. Le but est d'apprendre à jouer ensemble et partager des moments simples à tout âge !

La galerie des souvenirs de l'année ...



Flavie et Tamara Supers Stagiaires !



Fan de rallye



Carnaval 2022



Notre regretté Père-Noël et Héléne

À VENIR

Une soirée avec repas et animation, des ventes de repas traiteur, la traditionnelle vente de champagne, foie gras et saumon et plein d'autres surprises !

Après une année d'absence, nous avons redonné vie à nos événements et nous espérons que vous avez éprouvé autant de plaisir que nous à y participer !!

UN GRAND MERCI !

Nous avons pu faire notre vente de chrysanthèmes, notre marché de Noël, vide grenier, plantons, repas costumé et même un nouveau concept pour notre kermesse, pour laquelle nous avons pu compter sur l'aide d'un grand nombre de parents, et nous tenons encore une fois à vous remercier pour votre investissement.

Merci également au corps enseignant, ainsi qu'à la municipalité pour leur investissement, sans oublier Monsieur Etourneau qui nous offre gracieusement la pâte à crêpe à chaque manifestation.

Toutes ces manifestations sollicitent du temps d'organisation, des personnes actives tout au long de l'année dans l'association (6 membres), mais aussi des personnes volontaires ponctuellement. Si vous souhaitez faire partie des volontaires ou des membres actifs vous êtes les bienvenus !



L'APE permet chaque année d'aider le corps enseignant à concrétiser des projets pédagogiques pour tous les élèves de l'école, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme, que nous les membres, allons continuer à œuvrer afin de donner vie à ces projets !!

EVENEMENTS A NE PAS MANQUER

Vendredi 16 septembre 2022
Assemblée Générale

Vendredi 28 octobre 2022
Soirée Halloween

Samedi 3 décembre 2022
Fête de Noël



ARBU COLOR : Tous ensemble pour la nouvelle édition le 1er OCTOBRE

Arbu Color 2022 sera un des tous premiers rendez-vous des festivités d'Octobre Rose en Haute-Savoie.

Les membres du bureau de l'association s'activent depuis plusieurs mois déjà pour préparer cette fête attendue désormais par de nombreuses personnes.

Les participants découvriront un nouveau parcours cette année et comme toujours ils seront aspergés de poudre colorée sur les différents points du tracé. Le lâcher de ballons, les animations pour les enfants et la petite restauration seront bien présents comme à l'accoutumé.

Grâce aux sponsors, à la municipalité et aux nombreux et fidèles bénévoles, l'édition 2022 d'Arbu Color s'annonce haute en couleurs alors nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial et solidaire car en effet les bénéfices de cette journée seront reversés au Comité féminin 74 de dépistage du cancer du sein.

A noter également que l'association organisera une après-midi théâtre le 30 octobre avec la troupe « Les Joyeux Lurons ».



Mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein

Arbu Color

COURSE COLORÉE de 5 km
SAMEDI 1^{er} octobre 2022
ARBUSIGNY DÈS 9H

Petite restauration
 Buvette
 Zumba géante
 Activités enfants
 Super lancé de couleur final

Attention places limitées

INSCRIPTIONS ET DONS SUR www.heiloasso.com

FACEBOOK : Arbu Color



Fruitière Indépendante, Fabrication artisanale au Lait
 Cru des Fermes des Producteurs du Plateau des Bornes





Mise en place de la buvette

Buvette Rallye des Bornes

A l'occasion du 31ème rallye du 17 et 18 juin, le CCAS a tenu une buvette sur la place de l'église.

L'ambiance était là, la chaleur aussi...

Maryse MICHALAK

RALLYE DES BORNES

La 31ème édition du rallye des bornes s'est déroulée les 17 et 18 juin dernier.

Epreuve incontournable sur le secteur pour les passionnés de sport auto. Et passage très apprécié sur notre commune par les concurrents mais aussi les spectateurs.

Cette année encore les participants étaient présents, c'est plus de 130 engagés, toutes catégories confondues qui ont pris le départ.



Encore cette année, nos pilotes et copilotes de la commune ont participé, et terminé le rallye très bien classé :

Christophe Matras copiloté par Alexandra Dupanloup terminent 15ème au général et 2ème de leur catégorie,

Joel Cardinaux copiloté par Julien Matras terminent 17ème au général et 3ème de leur catégorie,

Loïc Vachoux copiloté par son frère Manu, ils terminent 31ème au général et 6ème de leur catégorie.

Cette édition 2022 à été remportée par Kevin Bochatay et Geoffrey Combe sur leur C3.

L'organisation du rallye vous donne déjà rendez-vous en 2023 pour la nouvelle édition.

Alexandra Dupanloup



Renforcement de la ligne régulière I

La ligne I relie Arbusigny à Annemasse, en desservant également les communes de Pers-Jussy, Reignier-Esery, Arthaz-Pont-Notre-Dame et Vétraz-Monthoux.

Ainsi, 8 allers-retours sont proposés du lundi au samedi.

Depuis la rentrée, compte tenu du succès de cette ligne, un deuxième bus est ajouté, en doublage, sur les heures de pointe (du lundi au vendredi, hors périodes de vacances scolaires).

Dans le sens Arbusigny vers Annemasse :

Les bus au départ d'Arbusigny chef-lieu à 6H55 et 8H40 sont doublés jusqu'à Annemasse – gare routière.

Dans le sens Annemasse vers Arbusigny :

Les bus au départ de la gare routière d'Annemasse à 15H10, 17H et 18h40 sont doublés jusqu'à Arbusigny chef-lieu. Un doublage supplémentaire est ajouté, le mercredi uniquement, pour l'horaire de 11H55.



Le réseau qui rapproche



Par ailleurs, pour faciliter l'information des habitants, un totem proxim iTi a été installé à la mairie d'Arbusigny. L'objectif est de présenter en libre-service la documentation liée aux transports et à la mobilité. Vous pourrez notamment y trouver les fiches horaires des bus et le plan du réseau proxim iTi.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **04.50.25.63.24** ou par mail à **contact@proximiti.fr**.

Comment profiter de cette saison ? Faites le plein d'activités nature au Salève.

Chapô : À seulement 20 minutes de Genève, la Maison du Salève vous accueille pied d'une montagne mythique. Entre expositions, animations nature, visites guidées pour les groupes, conférences et événements, découvrez le Salève de différentes manières. Testez aussi les animations en famille ou entre amis, déambulez dans le jardin et faites-vous plaisir avec les bons produits locaux de l'éco-boutique.

Le Salève, une montagne mythique, vraiment ? Et oui !

Alors si vous voulez tout savoir sur son histoire, ses anecdotes et les animaux qui l'habitent, découvrez nos expositions :

- exposition permanente : « Le Salève, une montagne et des hommes ». Géologie, découvertes scientifiques, anecdotes... Une exposition ludique et interactive à découvrir !
- exposition temporaire : « La forêt, maison des animaux ». Comment les animaux vivent dans la forêt ? Saviez-vous que le blaireau et le renard pouvaient être colocataires ? Une exposition pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les RDV à ne pas manquer :

La Maison du Salève vous propose des animations à destination des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi pour les adultes. Notre sélection de sorties et d'ateliers famille pour cet automne-hiver :

- Faites vos jus ! : mercredi 26 octobre | animation enfant dès 6 ans
- Masque d'animaux : spécial halloween : jeudi 27 octobre | animation enfant dès 6 ans
- Brico nature de Noël ! : mercredi 21 décembre | animation enfant dès 6 ans
- Et si Noël m'était conté ? : mercredi 21 décembre | animation enfant dès 3 ans

Nos grands événements pour petits et grands :

- La nuit est belle : vendredi 23 septembre à 19h | réservation obligatoire.

Cette année, on vous emmène au sommet du Salève pour une déambulation artistique et scientifique, suivie d'un buffet canadien avec vue sur le grand Genève pour contempler la beauté de la nuit sous les étoiles et sans la lumière des villes.

- La fête du Salève : dimanche 4 septembre | Laissez-vous guider sur les sentiers de randonnée par des amoureux du Salève. Stands de producteurs, repas et animations vous attendent au sommet.

- La fête des vergers : dimanche 6 novembre de 9h à 18h | Vovray-en-Bornes.

Retrouvez l'intégralité de notre programme d'animations sur www.maisondusaleve.com.

Réservations et contact

La Maison du Salève - 775, Route de Mikerne - 74160 Présilly
Tél. : +33 (0)4 50 95 92 16

Mail : info@maisondusaleve.com

Site : maisondusaleve.com

 **la Maison du Salève**
Le plaisir des découvertes



À NOTER :

Toutes nos animations sont sur inscription

Suivez-nous sur les réseaux



LE SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES

« Des Nouvelles du Plateau »

« CTENS Plateau des Bornes » : Partager, Respecter, découvrir, Préserver »

En Juillet 2022, dans le cadre du CTENS Plateau des Bornes 17 zones humides ont pu bénéficier de travaux d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes telle que le solidage par une entreprise spécialisée sous la supervision du CEN ASTERS.

Six de ces zones humides sont présentes sur la commune d'Arbusigny : Grange Neuve, Marais de



Chenêt, Chevalier Ouest, Chez Paccard, Mouille Gonin et La combe de feu.

Ces plantes, appelées aussi « plantes invasive », sont à l'origine de nombreuses perturbations des milieux, au regard des dommages sur la biodiversité, sur la dégradation physique de cours d'eau et sur les risques pour la santé humaine.

Étant en tête de trois bassins versants, le Plateau des Bornes a pour objectif de limiter la dispersion des EEE en aval. Il est donc important de régulièrement intervenir sur les sites concernés pour éviter au maximum le développement et la propagation de ces espèces.

Pour en savoir plus sur la lutte contre les invasives :

* www.rivieres-usses.com - rubrique gérer nos milieux / lutter contre les invasives.



SALON DES VINS

Notre cep « le vin dépasse les bornes » atteint en 2022 sa neuvième feuille avec une belle maturité.

D'année en année, nous l'avons choyé afin qu'il nous donne ses meilleures grappes donc son meilleur jus à vous faire déguster.

A l'occasion de ces nouvelles vendanges, vous retrouverez la plupart des vignerons présents depuis la première édition et quelques nouveaux venus apportant un peu de changement.

La fidèle équipe d'organisateur va à nouveau se mettre en quatre pour vous apporter joie et bonheur dès l'ouverture du salon le Samedi 19 Juin à 14 heures jusqu'au Dimanche à 18 heures.

Les as du fourneau se feront « RATATOUILLE » et vous concocteront le repas du soir que vous accompagnerez des nombreux crus de nos producteurs proposés au Bar à Vins, le tout soutenu par la musique de notre orchestre.

Convivialité, ambiance, danse et plaisirs du palais jusqu'à minuit et

Une paella géante ensoleillera la journée du Dimanche, vous laissant l'après midi pour continuer vos sélections sur les stands.

Nous tenons à remercier nos sponsors ainsi que la commune d'Arbusigny pour l'aide apportée à notre salon.





PRIM'O VÉLO

Afin d'encourager les déplacements à vélo, Arve & Salève a lancé en mai 2022 une aide destinée aux habitants du territoire qui souhaitent acquérir un vélo. Pour faire une demande Prim'O Vélo, il faut s'adresser directement à la communauté de communes en remplissant un dossier spécifique à retirer à l'adresse mail suivante : primovelo@arve-saleve.fr.

REVENU FISCAL / PART	VELO CLASSIQUE		VELO SPECIFIQUE (cargo / longtail / triporteur)	
TYPE DE VELO	Musculaire	Electrique	Musculaire	Electrique
RF > 18000€	50€	200€	200€	300€
13489€ < RF < 18000€	100€	300€	300€	400€
RF < 13489€	150€	400€ *	400€	500€ *
Prix minimum	200€	700€	700€	1000€

Qui est concerné ? La prime est ouverte aux habitants de la Communauté de communes à partir de 12 ans dans la limite d'une prime par foyer fiscal et par an.

Quel type de vélo est concerné ? Prim'O Vélo concerne un grand nombre de vélos : musculaire ou électrique, classique (2 roues, 1 guidon) ou spécifique (Longtail, triporteur, cargo...), neuf ou occasion. La prime s'adapte pour répondre à un maximum de besoins.

Quel est le montant de l'aide ? Celui-ci dépend à la fois de l'équipement acheté et du revenu fiscal du ménage par part.

*Les personnes ayant un revenu inférieur ou égal à 13489 € peuvent obtenir une aide de l'Etat complémentaire pour l'achat d'un vélo électrique.

Une action concrète en faveur de la mobilité douce pour Arve & Salève

Pour Arve & Salève, l'intermodalité est un axe important de développement. Face aux routes engorgées de voitures conduites par une seule personne, il est primordial d'agir différemment au quotidien. La gare multimodale sur Reignier-Esery (train / arrêt bus/ co-voiturage), le service de transport en bus Proximiti, l'autopartage avec les voitures Citiz et les parkings destinés au co-voiturage ainsi que l'application Hé Léman sont autant de solutions proposées aux habitants pour devenir indépendants de leur voiture.

La pratique du vélo est un enjeu fort au niveau qualité de vie, santé et diminution de la pollution de l'air. C'est pourquoi Arve & Salève a pour objectif de grandement faciliter l'usage du vélo par le biais de différentes actions. L'étude d'un schéma cyclable sur Arve & Salève a mis en valeur la création de 4 axes structurants qui quadrillent le territoire et qui doivent être réalisés par Arve & Salève. Des itinéraires secondaires permettant aux centres bourgs des 8 communes de se connecter à cette colonne vertébrale seront réalisés par les communes. D'autres actions plus rapides vont fleurir sur le territoire comme cette aide pour l'achat d'un vélo, l'installation d'arceaux dans les communes, la mise en place d'un service de location vélo (Proxivélo) en 2023.

En 2022, Arve & Salève a voté un budget de 25000€ pour Prim'O Vélo. De quoi satisfaire un grand nombre de cyclistes du territoire ! Alors pourquoi ne pas en profiter pour changer d'habitude de déplacement ?

Vous pouvez retrouver toutes les infos sur Prim'O Vélo sur le site internet Arve & Salève : www.arve-saleve.fr ou à l'adresse mail : primovelo@arve-saleve.fr

ENQUETE CITOYENNE

Que sommes-nous prêts à faire pour le climat ? de notre consommation en passant par notre façon de nous déplacer ou de nous ressourcer ?

Quelles sont les actions dans lesquelles nous voulons nous engager ?

Mais aussi, quels sont les domaines sur lesquels nous avons besoin de plus de soutien ?

L'enquête «Demain, c'est aujourd'hui ?», lancée par le canton de Genève et le Grand Genève vise à mobiliser et impliquer la population en tant que «citoyens en transition».

Multi-langues, elle souhaite refléter au mieux la population du Grand Genève en touchant le plus grand nombre et avec une plus grande diversité.

Cette enquête s'inscrit dans les démarches Genève et Grand Genève en transition. La mobilisation de toutes et tous, élu-es, société civile et citoyennes, est une condition essentielle afin d'accompagner les transformations nécessaires, améliorer la résilience de notre territoire et maintenir la qualité de vie face aux enjeux majeurs de notre société.

L'enquête « Demain c'est aujourd'hui ? » interroge les habitants et habitantes du Grand Genève sur leurs aspirations et engagements en faveur du climat.

L'enquête vise à réunir au total plus de 15 000 réponses !

L'enquête sera en ligne jusqu'à fin octobre 2022.



Vous avez plus de 60 ans et vous habitez **ARBUSIGNY**

Lieux d'informations

Mairie 83, Impasse de l'Église Chef-Lieu 74930 ARBUSIGNY Tél.: 04 50 94 50 01	Pôle Gérontologique du Genevois Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE Tél.: 04 50 84 40 00 www.age+74	REGAARS (Réseau de Gérontologie Annemasse agglo et ARve et Salève) Résidence «L'Eau Vive» 2, Place du Jumelage – 74100 ANNEMASSE Tél.: 04 50 39 89 25 – www.regaars.fr
--	--	--

Les aides pour rester chez soi

Aides à Domicile	ADMR Les Tourelles 147, Grande Rue – 74930 REIGNIER Tél.: 04 50 95 15 32 lundi & vendredi: 9h/12h00 et 14h/17h mardi mercredi & jeudi: 9h/12h00 Autres services, voir dans les pages jaunes la rubrique: Services à domicile pour personnes âgées, personnes dépendantes
-------------------------	--

Repas à Domicile	Autres services, voir dans les pages jaunes les rubriques: Restauration à domicile & Traiteurs
-------------------------	--

Téléalarme	Équipe Médico-Sociale (EMS) du Conseil Départemental 23, Avenue Émile Zola – 74100 ANNEMASSE Tél.: 04 50 84 40 00
-------------------	--

Transports adaptés au handicap	Proxim'iti Infos & réservation au 0811 280 257 du lundi au vendredi 8h00/12h00 – 13h00/19h00	Handy Mobil Tél.: 04 50 39 38 06 / 06 74 76 33 05 Permanence: 9h00/16h00 lundi, mardi, jeudi & vendredi www.handy-mobil.fr
---------------------------------------	--	---

Soins à Domicile	SSAD (Service de Soins à Domicile) Hôpital Andrevetan 530, rue de la Patience 74800 LA ROCHE-SUR-FORON Tél.: 04 50 87 40 68	Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESA) Immeuble Impérial 35 rue Jean Jaurès – 74100 AMBILLY Tél.: 06 80 02 62 93 Infirmiers libéraux: Voir les communes environnantes sur les pages jaunes de l'annuaire
-------------------------	--	---

Établissements les plus proches

EHPAD (Établissement d'Admission pour Personnes Âgées Dépendantes)	Résidence Saint Maurice 62, rue des Frères 74350 CRUSEILLES Tél.: 04 50 44 12 80	Hôpital Andrevetan 530, rue de la Patience 74800 LA ROCHE-SUR-FORON Tél.: 04 50 87 40 00	Les Edelweiss 8, rue Ravier 74100 AMBILLY Tél.: 04 50 84 52 30
	Peterschmitt 52, rue Crève-Cœur 74130 BONNEVILLE Tél.: 04 50 07 64 93	Les Jardins du Mont-Blanc 4, chemin des Côtes 74100 VILLE-LA-GRAND Tél.: 04 50 84 51 00	

EHPAD et soins de longue durée	Hôpital Local Départemental 411, Grande Rue – BP 12 74130 REIGNIER – Tél.: 04 50 43 80 00	Hôpital Dufresne Sommeiller 498 rte Dufresne Sommeiller 74250 LA TOUR – Tél.: 04 50 35 30 30
---------------------------------------	--	---

Retraites – Compléments de ressources Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Permanences sociales	Pôle médico-social 391, Grande Rue – 74930 REIGNIER – Tél.: 04 50 43 44 94
	Sécurité Sociale / CARSAT 27, rue du Parc 74100 ANNEMASSE Plateforme Sécurité Sociale: 3646 Tél. Service Social Carsat: 04 50 95 45 99
	MSA MSA Maison du Pays Rochois Place Andrevetan 74800 LA ROCHE-SUR-FORON Secrétariat (urgences): 04 79 62 89 21 Assistantes sociales: 04 50 88 16 08 04 50 88 16 04

Permanences vieillesse CARSAT	Pour les salariés du secteur privé et non titulaire de l'État Sur rendez-vous uniquement. Tél.: 3960
--------------------------------------	--

APA (Pour tout renseignement et pour retirer les dossiers concernant l'APA à domicile ou en établissement)	Équipe Médico-sociale (EMS) 23, Avenue Émile Zola – 74100 ANNEMASSE Tél.: 04 50 84 40 00 Direction de la Gérontologie et du Handicap «Cellule APA» 26, avenue de Chevessne – CS 42220 – 74023 ANNECY cedex Tél.: 04 50 33 22 00 Dossier disponible également en Mairie
--	--

Amélioration de l'Habitat

Amélioration de l'Habitat (Important: prendre contact avec SOLIHA AVANT de commencer les travaux)	SOLIHA 70, avenue de France – 74000 ANNECY – Tél.: 04 50 09 99 32 ADIL 74 (Association Départementale d'Information sur le Logement) Tél.: 04 50 45 79 72 Permanences de 9h00 à 12h00 les 2 ^e mardis et 4 ^e vendredis de chaque mois Maison de l'habitat ; 15 rue Émile Zola – 74100 ANNEMASSE
---	---

Matériel Médical	ASJ La Vitrine Médicale 2-4, avenue du Giffre 74100 ANNEMASSE Tél.: 04 50 37 01 06	Distri Club Médical74 Boccard 117 A, route de Taninges 74100 VÉTRAZ-MONTHOUX Tél.: 04 50 31 68 78
	Bastide Confort Médical ZAE de l'indrol – 160, rue de la Courbe – 74380 NANGY – Tél.: 04 80 16 08 78	
	Voir aussi dans les pharmacies et les pages jaunes de l'annuaire	

Consultations spécifiques

Consultations Mémoire	Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) 558, route de l'indrol 74130 CONTAMINES-SUR-ARVE Secrétariat de Gériatrie Tél.: 04 50 82 29 58 sur rendez-vous	Centre Hospitalier Ancey Genevois (CHANGE) Site de Saint-Julien-en-Genevois Rue Amédée VIII de Savoie 74164 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS Tél.: 04 50 49 66 40 sur rendez-vous
	Centre de Consultations des Vallées 7, rue de la Corne d'Abondance – 74100 VILLE-LA-GRAND Neuropsychologue – Tél.: 06 32 92 75 37	

Centre Médico Psychologique	CMP de La Roche sur Foron – Centre de consultations 219, Chemin de Fornets – 74800 LA ROCHE-SUR-FORON – Tél.: 04 50 03 38 92
Équipe Mobile de Gériatrie-psychiatrie	Appeler le 04 50 25 43 66. Se déplace à domicile. Une prescription n'est pas nécessaire. L'objectif est d'éviter des hospitalisations

Accueil de jour, hébergement temporaire

Hébergement temporaire	Les Edelweiss 8, rue Ravier 74100 AMBILLY – Tél.: 04 50 84 52 30
-------------------------------	---

Accueil de jour et hébergement temporaire	Hôpital Andrevetan 530, rue de la Patience 74800 LA ROCHE-SUR-FORON Tél.: 04 50 87 40 00	Maison de Famille 200, route de Rozon – 74160 COLLONGES-SOUS-SALÈVE Tél.: 04 50 82 15 20
--	--	--

Soins de suite et de réadaptation	Hôpital Dufresne Sommeiller 498 rte Dufresne Sommeiller 74250 LA TOUR Tél.: 04 50 35 30 30	Hôpital Andrevetan 530, rue de la Patience 74800 LA ROCHE-SUR-FORON Tél.: 04 50 87 40 00
	Centre Médical Martel de Janville 300, rue du Manet 74130 BONNEVILLE Tél.: 04 50 37 30 00	Clinique Pierre de Soileil Impasse Henri Becquerel 74100 VÉTRAZ-MONTHOUX Tél.: 04 50 84 56 00

Unité d'hébergement renforcé	EHPAD de Bonneville 52, rue du Crève-Cœur – 74130 BONNEVILLE – Tél.: 04 50 07 64 93 Accueille les personnes qui présentent des troubles du comportement perturbateurs.
-------------------------------------	---

Informations juridiques – Aides – Conseils

Informations juridiques	La Maison de la Justice et du Droit 3, rue du Levant – 74100 ANNEMASSE – Tél.: 04 50 84 06 70 Du lundi au jeudi: 8h30/12h30 et 14h00/17h00 – le vendredi: 8h30/12h30 Reçoivent uniquement sur rendez-vous
Consultation gratuite d'avocat Réserve aux personnes non imposables Aide juridictionnelle (financière)	Ordre des Avocats Tél.: 04 50 26 08 04 pour demande de consultation gratuite L'aide juridictionnelle est demandée par l'avocat (pas directement)

Services des tutelles	Tribunal d'Instance 20, rue Léandre Vaillat – 74100 ANNEMASSE Tél.: 04 50 84 05 50 (8h30/12h00) Du lundi au mercredi
------------------------------	---

Conciliateur Litiges entre particuliers	La Maison de la Justice et du Droit 3, rue du Levant – 74100 ANNEMASSE – Tél.: 04 50 84 06 70 Uniquement sur rendez-vous Du lundi au jeudi: 8h30/12h30 et 14h00/17h00 le vendredi: 8h30/12h30
Délégué du défenseur des droits Litiges avec l'administration	

Service d'écoute et d'aide	ALMA 74 (Alo Maltraitance) BP 50040 – 74962 CRAN-GEVRIER cedex Tél.: 04 50 46 80 91 – Les lundi et jeudi de 14h00 à 17h00 VIA 74 Victimes Information Maison de la Justice et du Droit – 3, rue du Levant – 74100 ANNEMASSE Prendre rendez-vous au 04 50 84 06 70
-----------------------------------	--

Associations de conseils et de soutien	France Alzheimer Haute-Savoie 7, rue de la Gare – 74000 ANNECY Tél.: 04 50 51 49 14	France Parkinson Haute-Savoie comite74@franceparkinson.fr 06 61 54 02 47 France AVC (accident vasculaire cérébral) franceavc74@orange.fr
	JALMALV Léman-Mont-Blanc Résidence Les Ursules 3, rue Potiers 74200 THONON-LES-BAINS Tél.: 06 73 73 18 99	Espace Handicap Résidence Villamagna – 6, rue Léon Bourgeois 74100 VILLE-LA-GRAND Tél.: 04 50 87 15 67 Du lundi au vendredi: 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Et pour «mieux vivre» les années à venir:

- Des activités physiques: gymnastique douce, ateliers équilibre, yoga, Tai Chi...
- Des activités socio-culturelles: clubs, activités de loisirs, ateliers mémoire...

Le répertoire est disponible en mairie et dans les MJC.

REGAARS (Réseau de Gérontologie Annemasse agglo et ARve et Salève):

Résidence «L'Eau Vive» – 2, Place du Jumelage – 74100 Annemasse – Tél.: 04 50 39 89 25



TÉLÉALARME 74

Le Département de la Haute-Savoie, en charge de l'aide aux personnes âgées, propose déjà la téléalarme à 8 000 abonnés sur le territoire. C'est un service d'aide au soutien à domicile fiable et rapide.

Les bons gestes à adopter en cas de nécessité

-  1 J'appuie sur le bouton et j'attends.
-  2 Je réponds sans me déplacer.
-  3 Le chargé d'écoute contacte votre intervenant.
-  4 Le chargé d'écoute envoie les secours si nécessaire.

Une équipe de terrain :

- Les services territoriaux de l'Autonomie : établissement du dossier – évaluation des besoins – constitution du réseau d'intervenants
- Le service téléalarme : installation à domicile – gestion des appareils – évaluation de l'urgence – écoute sociale
- Des services de secours : sapeurs-pompiers – assistance – organisation des secours – intervention en cas d'absence des intervenants
- Le SAMU : diagnostic – conseils médicaux – premiers soins
- Votre réseau d'intervenants (famille, voisins) : intervention pour lever le doute

En pratique : Les demandes d'abonnement à la téléalarme s'effectuent directement par téléphone auprès des services Autonomie du Département. L'installation est ensuite effectuée par des opérateurs du service Téléalarme, seuls agents habilités à intervenir.

Un tarif accessible : 20 €/mois (pas de frais de mise en service) – Prise en charge possible au titre de l'APA (Allocation personnalisée d'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), par les mutuelles, les CCAS/CIAS (Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale). Application du tiers payant avec la CARSAT.

Qu'est-ce que la Téléalarme ?

C'est un système de sécurité destiné aux personnes âgées, handicapées ou malades à domicile, leur permettant de solliciter 7j/7 et 24h/24, une aide adaptée à la situation.

En cas de malaise, chute, visite importune..., il suffit de presser le bouton du déclencheur (médaillon ou bracelet) pour être mis en relation avec un écoutant spécialement formé. Celui-ci identifie la provenance de l'appel et envoie l'intervenant le plus proche : famille, voisins référencés. Si besoin, il sollicite le SAMU, les sapeurs-pompiers ou la gendarmerie.

Une organisation efficace : Le dispositif Téléalarme repose sur un réseau de professionnels étroitement associés.

Sapeurs-pompiers, SAMU, ambulances privées, service Téléalarme du Département travaillent ensemble au sein d'un centre d'appel commun, pour une efficacité et une réactivité optimale.

D'autres matériels à votre service...

Le Département propose d'autres objets domestiques rattachés à son réseau de téléalarme adaptés à différents handicaps ou associés à d'autres périphériques pour aménager le logement.



Service Téléalarme

Direction de l'autonomie - ANNECY

04 50 33 20 60 - telealarme74@hautesavoie.fr

ADMR



pour tous, toute la vie, partout

LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

Ce service est ouvert à toutes les personnes faisant la démarche. Il est particulièrement adapté en cas de sortie d'hospitalisation et d'absence ponctuelle ou de longue durée des aidants. Les menus équilibrés sont élaborés par une diététicienne (en prenant en compte les régimes particuliers), à partir de produits bio et locaux. Les repas sont confectionnés localement par la société LEZTROY à St Pierre-en-Faucigny et préparés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ils sont présentés sous forme de plateau repas à réchauffer et remis en main propre. La livraison à domicile d'un repas complet, c'est aussi une visite quotidienne réalisée par un professionnel et un lien social renforcé.

Livraison des repas :

Du lundi au vendredi entre 8h et 11h30,

Pour le week-end ils sont livrés le vendredi.

Le rythme de livraison est libre et s'adapte au besoin de chacun



Tarifs :

La prestation de portage peut être financée en partie par des organismes sociaux, sous certaines conditions de ressources.

☛ Bénéficiez également d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées pour la partie «portage».

CONTACT : ADMR DU PAYS ROCHOIS – 169 avenue Charles de Gaulle – 74800 LA ROCHE SUR FORON

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

Tel : 04.50.25.62.08 - accueil.paysrochois@fed74.admr.org



Conseil en architecture, urbanisme et environnement
 Vous avez un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation et vous avez besoin d'un conseil

Un architecte peut vous recevoir à la maison Cécile Bocquet
 160 grande rue à REIGNIER
 Prendre RDV au 04 50 43 46 14.

TRÉSORERIE DE REIGNIER

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ
 La trésorerie de Reignier-Esery est fermée à compter du 1^{er} septembre 2022

Pour tout renseignement concernant vos impôts :

Au Service des Impôts des Particuliers (SIP) d'ANNEMASSE :
 3, rue Marie Curie - CS 80529 - 74107 Annemasse

Accueil sur rendez-vous :
 Pour vous éviter de vous déplacer ou d'attendre, vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique ou physique sur impots.gouv.fr (depuis votre espace particulier ou via la rubrique Contact) ou par téléphone au 04 50 43 91 50, du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15

Accueil sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15

A distance :

- Par téléphone : 0 809 401 401 de 8h30 à 19h
- Par messagerie : dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- Sur impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne

Nos services restent joignables pour vos questions sur vos factures locales :

Contactez le service de gestion comptable d'Annemasse

- ☎ 04 50 43 81 80
- ✉ sgc.annemasse@dglfip.finances.gouv.fr
- 💻 Sur payfip.gouv.fr pour payer (ou le site indiqué sur la facture)

Paiement chez un des buralistes agréés, en espèces dans la limite de 200€ ou par carte bancaire

- Reignier-Esery : Bureau de tabac, 306 Grande Rue
- Monnetier-Mornex : Bar tabac, 1482 route du Salève
- Nangy : Le Farto, 1 place de la Fontaine

GRAND GENÈVE

DEMAIN, C'EST AUJOURD'HUI ?

QUE SOMMES-NOUS PRÊTS À FAIRE POUR LE CLIMAT ? QUELLES SONT LES ACTIONS DANS LESQUELLES NOUS VOULONS NOUS ENGAGER ? DANS QUELS DOMAINES AVONS-NOUS BESOIN DE PLUS DE SOUTIEN ?

C'est rapide, 10 min suffisent !

PARTICIPEZ À LA GRANDE ENQUÊTE « DEMAIN, C'EST AUJOURD'HUI ? »
demainestaujourd'hui.online

Grand Genève

PRÉFECTURE DE LA RÉGION DE GRAND GENÈVE

Cette enquête est issue des départements de Grand Genève et Genève en transition.

Pensez-y !

DÉCLAREZ VOS RUCHES
 ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➕ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➕ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

SURPLUS DE FRUITS ET LÉGUMES

Vous avez un surplus de fruits et de légumes issus de votre potager ou de votre verger ?

Vous voudriez l'offrir aux personnes qui ne peuvent y avoir accès ?

Il vous suffit de le déposer, ponctuellement ou régulièrement au SECOURS CATHOLIQUE « Arve et Salève »
235 rue des Erables – 74930 REIGNIER - 06 37 45 17 36

Jours de dépôt possible entre 9H30 ET 11H30 :
Samedi 1er octobre - Jeudi 6 octobre - Samedi 15 octobre - Jeudi 20 octobre - Samedi 29 octobre



REZUP

ENTREPRENEURS
Pour créer ou développer votre entreprise, faites appel à la communauté d'experts Rez'Up

REZUP.ORG

REZUP | LA PLATEFORME DE L'ENTREPRENEURIAT LOCAL

[Notre mission]

Financer et accompagner le développement des créateurs ou repreneurs d'entreprise sur le Genevois Haut Savoyard et les Usse et Bornes.

[Notre métier]

- Expertise et validation des projets.
- Prêt à taux 0%, sans garantie personnelle, sur 3 ans.
- Suivi post-crédation et insertion dans une dynamique locale.

Notre équipe de chargés de mission vous met en lien avec nos experts bénévoles et vous accompagne pour pérenniser votre activité (réseautage, formations, parrainage...)

[Notre réseau]

Plus de 150 dirigeants et cadres d'entreprises mettent chaque année leur expérience au service du développement de + de 250 "jeunes" dirigeants

[Notre contact]

contact@initiative-genevois.fr
04.50.87.09.87
www.initiative-genevois.fr

CHASSE - SAISON 2022/2023



Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie
142, impasse des Glaises - 74350 VILLY-LE-PELLOUX
☎ 04 50 46 89 21 / 📠 04 50 46 88 89
✉ email : fdc74@chasseurs74.fr
🌐 http://www.chasseurs74.fr

L'ouverture de la saison de chasse a eu lieu le dimanche 11 septembre 2022 et se terminera le dimanche 15 janvier 2023.

Deux jours de fermeture sont obligatoires sur le plan départemental : les mercredi et vendredi de chaque semaine, sauf jours fériés.

SIDÉFAGE : QUESTIONS / REPOSES

SUR LES CONSIGNES DE TRI

1. Dois-je nettoyer mes emballages avant de les trier ?

Non, il n'est pas nécessaire. Le seul impératif est de vider intégralement l'emballage avant de le trier pour que le contenu restant ne souille pas les déchets.

2. Puis-je mettre de la vaisselle dans les containers de tri ?

Non, car le matériau utilisé pour fabriquer la vaisselle n'est pas recyclable. Il faut donc apporter sa vaisselle en déchèterie.

3. Dois-je trier les enveloppes à fenêtres ?

Oui. Le processus de recyclage du papier est également adapté aux enveloppes de couleur marron ou à fenêtre.

4. Que dois-je faire des couvercles de bocaux ou de pots ?

Les couvercles métalliques doivent rejoindre le conteneur de tri bleu.

Les couvercles en plastique se jettent dans la poubelle d'ordures ménagères. **

5. Puis-je mettre du papier broyé dans le container de tri ?

Non, le papier doit être déposé entier, non froissé, non déchiré dans le container de tri. Cela permet à la machine de tri optique de séparer correctement les matériaux sans bourrage et pour conserver en bon état les fibres pour le recyclage.

6. Est-ce que le papier d'aluminium se trie ?

Oui.

7. Pourquoi les pots de yaourts et les barquettes ou films en plastique ne se recyclent-ils pas ?

Le SIDÉFAGE ne dispose pas de machine ni de filières pour recycler ce plastique. Les modernisations sont en cours. Les bouteilles ayant contenu des produits toxiques doivent être déposés en déchetterie.

SUR LE COMPOSTAGE

8. Comment me procurer un composteur ?

Disponible à la Communauté de Commune ARVE ET SALEVE au prix de 5 euros.

9. Est-ce que le compostage sent mauvais ?

Non. Si votre compost est correctement diversifié, humidifié et aéré, il y aura simplement une légère odeur de sous-bois.

10. Puis-je mettre la litière de mon chat dans le composteur ?

Si vous utilisez une litière biodégradable et que votre animal n'a pas de parasite ni de maladie, vous pouvez la composter. Par contre, les litières minérales ne se dégraderont pas et pollueront votre compost.

11. Puis-je mettre les restes alimentaires dans le composteur ?

Le SIDÉFAGE conseille de mettre uniquement les déchets d'origine végétal. Les déchets d'origine animal (viande, os, poisson, laitage) se décomposent mal et attirent les nuisibles.

12. Puis-je mettre les capsules de café biodégradables dans le composteur ?

Oui, tout comme le filtre et son marc de café.

13. Puis-je mettre les agrumes dans le composteur ?

Oui. Les agrumes sont biodégradables et compostables sans exception.

SUR LA VALORISATION DES DECHETS

14. Mes sacs d'ordures ménagères sont-ils triés avant leurs valorisations énergétiques ?

Non. Pour des questions sanitaires, les ordures ménagères sont directement déversées dans la fosse qui alimente les fours.

15. La fumée qui sort de l'usine de valorisation énergétique de Valsérhône est-elle polluante ?

Non. Les rejets de l'usine sont étroitement surveillés par des mesures en continu et des organismes indépendants. Un processus de nettoyage des fumées intervient avant qu'elles soient rejetées dans l'atmosphère.



À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022



Accélérateur de valorisation !



Distribution de votre courrier

En 2021, 165 facteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été mordus par un chien pendant leur tournée. Les agressions graves entraînent des arrêts d'une durée moyenne de 30 jours. Elles ont occasionné 709 jours d'arrêt de travail sur l'année 2021.

L'agression canine est l'une des causes majeures d'accidents du travail pour le facteur. Au-delà des blessures physiques, elle déclenche souvent un stress important chez l'agent quand il doit reprendre sa tournée et se confronter à nouveau à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.



Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de la Poste vous remercie de vérifier que :

Votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage) ;

Votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété ;

D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par la poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.



EN PRÉVISION DE L'HIVER : INFOROUTE 74.FR



LE SERVICE HIVERNAL DU DÉPARTEMENT :

- Permanence 7j/7 . Le service débute généralement dès 3 h et prend fin vers 22h, pour rendre les routes praticables de 5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté et de 8h à 19h sur le réseau secondaire.
- Lorsqu'il neige, les agents ne peuvent intervenir partout en même temps, d'où des quelques centimètres de neige fraîche entre 2 passages de l'engin.
- Pour protéger l'environnement, le salage n'est pas systématique. Les chaussées sont déneigées par raclage. Le sel sert à retrouver rapidement des conditions de conduite normales après la chute de neige ou pour lutter contre le verglas.

Les agressions graves entraînent des arrêts d'une durée moyenne de 30 jours. Elles ont occasionné 709 jours d'arrêt de travail sur l'année 2021.

CHECK-LIST :

- Déneiger le toit et dégivrer les vitres avant de partir
 - S'informer sur la météo et les conditions de circulation (inforoute74.fr)
 - Avoir un liquide lave-glace qui ne gèle pas, des phares réglés...
 - Faciliter le passage des engins de déneigement et de salage.
- On ne les double pas (gyrophare bleu)
- Avoir des pneus adaptés
 - Allumer ses feux, il faut voir et être vu
 - Conduire sans à-coups, pas de freinage brusque, vive le frein moteur
 - Réduire sa vitesse, distances de sécurité augmentées
 - Et bien sûr, être toujours vigilant, courtois et...patient

LES + DU PNEU HIVER :

- Une bien meilleure motricité sur la neige
- Les distances de freinage divisées par deux sur la neige
- Une meilleure performance en dessous de 7°C par rapport au x pneus été, même en absence de neige
- Une diminution du risque d'aquaplaning grâce à la profondeur des structures des pneus.



Distance de freinage	Pneu hiver	Pneu été
Sur route enneigée à 50 km/heure	32 m	63 m
Sur route sèche à 80 km/heure à une température inférieure à 7 °C	34 m	40 m

Sur route enneigée, même avec un pneu hiver, la distance de freinage devient 2 fois plus longue que sur route sèche.

Les dangers du monoxyde de carbone « CO »



- Le monoxyde de carbone (CO) est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique.
- Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane.
- Il diffuse très vite dans l'environnement.
- Chaque année en France, près de 5000 personnes sont exposées à une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine en décèdent.

GRAND FROID, REDOUX OU INTEMPÉRIES INHABITUELLES
SOYEZ VIGILANTS AUX APPAREILS DE CHAUFFAGE

Maux de tête, nausées, vomissements, si ces symptômes apparaissent, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours au 112, 18 ou 15

POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS :

- Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié
- Tous les jours, aérez les pièces au moins dix minutes et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- Placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non-déstinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue...

SÉCURITÉ INCENDIE



PRÉVENTION

Appareils électriques :

Ne surchargez pas les prises électriques

Ne couvrez pas les lampes avec des tissus ou du papier pour donner de la lumière tamisée

Avant de vous absenter, éteignez tous les appareils électriques

Produits chimiques :

Évitez de placer les produits d'entretien et les bombes aérosols près d'une source de chaleur

Ne mélangez pas des diluants ou d'autres produits réactifs entre eux

Travaux :

Les travaux provoquant des flammes ou étincelles doivent être effectués avec autorisation préalable (permis de feu), dans des locaux dégagés de tout produit ou matériaux susceptibles de s'enflammer.

Fumeurs :

Ne fumez pas dans les espaces réservés

Au moment de vider les cendriers, assurez-vous que les cigarettes soient bien éteintes.

AGIR SUR UN DÉPART DE FEU

Feu de poubelle : Obstruez la poubelle avec son couvercle ou une serviette mouillée ou versez de l'eau en petite quantité.

Feu de personne : Éviter que la personne ne se mette à courir. Si possible, plaquez-la au sol et enrroulez la dans une couverture. Arrosez les parties brûlées pendant au moins 5 minutes.

Feu d'électroménager : Débranchez l'appareil et coupez le compteur.

Feu provoqué par le gaz : Fermez de suite le robinet d'arrivée de gaz. Éteignez le feu propagé par les flammes. Si la fermeture est impossible, pour éviter que le feu ne s'étende, versez de l'eau sur les objets susceptibles de brûler.

Fuite de gaz sans feu : Coupez le gaz. Ouvrez les fenêtres. N'allumez ni éteignez les lumières. Débranchez le téléphone.



GAZ

Depuis le 1er janvier 2022, l'utilisation des cheminées ouvertes est interdite car un foyer ouvert émet jusqu'à 30 fois plus de polluants qu'un appareil de chauffage au bois performant.

Cette interdiction concerne tous les dispositifs de chauffage au bois à foyer ouvert, y compris d'appoint ou d'agrément, quels que soient les types de logement.

Bénéficiez des 2000€ du fonds air bois pour remplacer votre vieux chauffage au bois

L'aide financière du fonds air bois s'adresse à tous les particuliers qui souhaitent remplacer leur appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002 ou cheminée ouverte) dans leur résidence principale (achevée depuis plus de 2 ans).

L'ancien appareil de chauffage au bois peut être remplacé par :

- un appareil plus performant,
- une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage.

Dossier de demande d'aide : www.fonds-air-bois.fr/demande-en-ligne



Foyers modestes : réduisez l'avance de frais et cumulez les aides

En plus de cette aide de 2000 €, le fonds air bois a mis en place un coup de pouce pour les foyers modestes en associant les professionnels partenaires du fonds air bois : le paiement de l'acompte est fixé à maximum 500 € et la prime est versée directement au professionnel avant les travaux. Le but est d'accélérer la procédure et d'éviter au particulier d'avancer le montant de la prime.

Cette démarche solidaire permet aux foyers les plus modestes de changer sereinement leur ancien appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002) ou cheminée ouverte.

Cumulez les 2000 € du fonds air bois à d'autres aides

Cette aide financière peut être cumulée à d'autres aides financières publiques et privées, comme

- MaPrimeRénov' : www.maprimerenov.gouv.fr
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

**LE BRÛLAGE
A L'AIR LIBRE DES DÉCHETS
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !!**
(Arrêté préfectoral)



DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT :

- BROYAGE
- PAILLAGE
- COMPOSTAGE
- DÉCHETTERIE



Depuis son retour naturel en France dans les années 1990, l'espace occupé par le loup ne cesse d'augmenter. Les rencontres Hommes-loups deviennent de plus en plus probables, soulevant la question légitime d'habitation de l'espèce et de sécurité publique.



A la demande du ministère de la transition écologique et solidaire, l'OFB gère depuis de nombreuses années le suivi et la gestion du loup en France. Il pilote ainsi un réseau de correspondants qui collectent des données sur le terrain afin d'estimer les effectifs et la répartition du loup dans l'Hexagone, mais également d'étudier la biologie de l'espèce. L'établissement public est par ailleurs missionné sur des aspects de gestion de l'espèce, la réalisation des constats de dommage notamment.

Une brigade Loup, composée d'agents mobiles géographiquement, assure une protection active des troupeaux auprès des éleveurs qui subissent régulièrement des attaques de loups.

Contact OFB (Office Français de la Biodiversité) : 04 50 52 49 14

Est-ce que le loup s'attaque à l'homme ?

Les loups sauvages qui attaquent les humains sont extrêmement rares et, habituellement l'homme lui-même, par son comportement, est la cause de ces attaques.

Comment se comporter face à un loup ?

Reculez lentement. Maintenez toujours un contact visuel et ne lui tournez pas le dos. Si vous essayez de fuir, gardez les loups en face de vous. S'ils se retrouvent derrière vous, leur instinct de prédateur pourrait refaire surface. Reculez lentement sans quitter la meute des yeux.

Comment les loups attaquent ?

L'attention des loups est entièrement fixée sur leur proie, leur œil est figé, leur attitude tendue. Les loups se rapprochent le plus possible et en silence. Plus ils seront proches, plus l'attaque sera percutante ! Les loups chassent en poursuite, c'est-à-dire que c'est la fuite du gibier qui lance la traque.

Comment savoir si c'est une attaque de loup ?

Quelles sont les caractéristiques d'une attaque de loups ? Une morsure violente et une consommation typique. La morsure est profonde et le diamètre des crocs important. On regarde aussi la localisation des morsures.

Est-ce dangereux de croiser un loup ?

Le loup reste un animal sauvage avec lequel, il convient d'adopter une attitude de prudence. Il ne faut pas tenter de l'approcher, ni lui permettre de s'approcher de vous (en le nourrissant par exemple). Lors d'une rencontre rapprochée avec un loup, vous devez rester debout et ne pas courir.

Comment reconnaître un loup ?



La commune d'ARBUSIGNY n'est pas équipée du dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Vous devez prendre contact avec l'une des 37 mairies de Haute Savoie équipées du dispositif : Certaines communes proposent la prise de rendez-vous en ligne sur : www.rendezvousonline.fr



Abondance	04 50 73 00 16	Evian les Bains	04 50 83 10 00	Sciez	04 50 72 60 09
Alby sur Chéran	04 50 68 10 10	Faverges	04 50 32 57 57	Seynod	04 50 33 45 00
Annecy	04 50 33 88 88	Frangy	04 50 44 75 96	Seyssel	04 50 59 27 67
Annecy le Vieux	04 50 23 86 00	Gaillard	04 50 39 76 30	Taninges	04 50 34 20 22
Annemasse	04 50 95 07 00	La Roche/Foron	04 50 25 90 00	Thônes	04 50 02 91 72
Boège	04 50 39 10 01	Morzine	04 50 79 04 33	Thonon les Bains	04 50 70 69 68
Bonneville	04 50 25 22 00	Passy	04 50 78 00 03	Thorens Glieres	04 50 22 40 15
Chamonix	04 50 53 11 13	Perrignier	04 50 72 40 24	Valléry	04 50 04 30 29
Cluses	04 50 96 69 00	Reignier-Esery	04 50 43 40 03	Vétraz Monthoux	04 50 37 32 09
Cran Gevrier	04 50 88 67 00	Rumilly	04 50 64 69 20	Ville la Grand	04 50 84 24 24
Cruseilles	04 50 32 10 33	St Gervais	04 50 47 75 66	Viuz en Sallaz	04 50 36 80 39
Douvaine	04 50 94 00 37	St Julien/Genev.	04 50 35 14 14		
Epagny M.T.	04 50 22 04 71	Sallanches	04 50 91 27 27		

Pièces à fournir :

- Récapitulatif de la pré-demande en ligne OU formulaire de demande complété
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Passeport ou carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins d'un an
- En cas de mineur (présence obligatoire au rendez-vous) : pièce d'identité du ou des parents.
- En cas de garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité des 2 parents + jugement de divorce
- Timbre fiscal :
 - Carte nationale d'identité en cas de perte ou de vol : 25€
 - Passeport : 1ère demande et renouvellement : 86€ pour les majeurs ; 42€ pour le 15 – 17 ans et 17€ pour les 0 – 14 ans

EN MÉMOIRE DE ROLAND EXCOFFIER

Roland Excoffier nous a quitté cet été.

Toutes nos pensées vont bien évidemment à son épouse, sa famille et tous ses proches.

Le Foyer d'Arbusigny est orphelin. Depuis plus de 50 ans, Roland a été au cœur de la vie du Foyer et dans le cœur de ses adhérents. Profondément engagé pour les autres, pour l'éducation populaire, la culture, le patrimoine, les arts et bien d'autres choses encore au sein de l'association qui lui doit tant.

Il y a quelques années, il écrivait :

« Le Foyer Rural a été le compagnon de ma vie active, et bien au-delà »

Selon les années...

- Piloter, participer ou regarder vivre une "association d'éducation populaire sans but lucratif"

- Participer à en faire un "service public de proximité" tourné vers le sport, la culture, les loisirs et l'animation de notre coin de Plateau des Bornes ...

- Chercher, inciter, susciter, découvrir les "complices compagnon(nes)" indispensables ...

...Voici une expérience humaine exceptionnelle, inoubliable. »

Pour tous les bénévoles du Foyer, Roland fût le moteur de cette expérience exceptionnelle. Un guide, un ami, un compagnon qui restera dans les mémoires de tous et dans celle du Foyer.

Au nom du foyer,
Luc RODET, Président



Au cœur du plateau des Bornes

COMMUNE
d'ARBUSIGNY
HAUTE-SAVOIE
74930

Septembre 2022



LA PAGE HIVERNALE

LA TAILLE DES HAIES :

Les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir les haies et arbres donnant sur la chaussée. La municipalité n'est pas responsable si l'accès à leur domicile n'est pas possible pour le déneigement en hiver. De plus, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident. Le maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents. (Article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

LES FEUILLES MORTES :

Les feuilles des arbres vont commencer à tomber et vous êtes nombreux à nettoyer vos propriétés. Nous vous rappelons que les fossés en bordure de route servent à récupérer l'eau et non ces feuilles. Nous vous serions donc reconnaissants de ne pas les déverser dans les fossés afin d'éviter leurs obstructions.

LE DENEIGEMENT :

Il sera assuré suivant les itinéraires habituels par Mr Bernard GAL, l'entreprise DJD DESBIOLLES et Mr Rémi VACHOUX. Nous vous rappelons qu'il est inutile de déranger ces spécialistes à chaque chute de neige... Ils connaissent leur secteur et leur travail. Ayez un peu de patience, ils ne peuvent se trouver partout en même temps !

- Lorsque le chasse-neige dégage une voie communale, inmanquablement il obstrue plus ou moins le passage des entrées, maisons, cours, etc... Ces bourrelets de neige sont inévitables et les déneigeurs n'y sont pour rien ! Alors s'il vous plaît, restons courtois ! D'autant que la loi précise qu'il appartient à chaque occupant de faire... le ménage devant sa porte !
- Pour faciliter les travaux de déneigement, la population est invitée à garer les véhicules en prenant bien soin de laisser les voies libres aux engins. Les entreprises ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules mal stationnés.
- Pensez à notre facteur ... Aidez-le en déneigeant l'accès à votre boîte aux lettres.

EQUIPEZ-VOUS : Suite à l'arrêté préfectoral, l'équipement de votre véhicule de 4 pneus neige est obligatoire du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

LA NEIGE SUR LES TOITS : La chute sur la voie publique de neige tombée des toits des immeubles des particuliers engage la responsabilité des propriétaires. Il est donc recommandé de faire poser des arrêts de neige pour éviter ces chutes qui entravent les voies publiques. Plusieurs fois, ces faits sont signalés en mairie avec demande de faire le nécessaire pour dégager la ou les voies encombrées. Désormais, ces interventions seront facturées aux propriétaires.

« Bonne saison hivernale, bon ski, bonne rando... et profitez bien de notre belle région »

Cordialement.

Régine REMILLON, Maire



MAIRIE D'ARBUSIGNY - 83 Impasse de l'Église - 74930 ARBUSIGNY
Téléphone : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80 - www.arbusigny.fr - mairie@arbusigny.fr

A.C.C.A (chasse)

Hervé CARDINAUX - 06 84 74 84 26
www.chasseurdefrance.com

APE (Association des Parents d'Élèves)

mail : apearbusigny@yahoo.com
http://ape.arbusigny.fress.fr

ARBU'COLOR

arbucolor2015@gmail.com
Carmen ORTU - 09 54 83 54 18
& Florence FURCY - 06 64 17 94 28

ARBU'NATURE

Environnement : Nathalie DAIGUEMORTE
06 19 08 36 95 - mail : arbunature@orange.fr

A SECONDE VUE

Luc RODET - 06 78 81 68 24
contact@asecondevue.fr
www.asecondevue.fr

CCAS Mairie

83, imp. de l'Église - Arbusigny
Maryse MICHALAK, Adjointe

EVOLUTION

Siméone RUSSO - 07 81 02 53 95
mail : evolution74930@gmail.com
https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/
https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny

Foyer Rural de Loisirs pour Tous

Luc RODET - 06 78 81 68 24
E-mail : infos@foyer-arbusigny.fr
Site : http://www.foyer-arbusigny.fr

Les Bornes en VTT

Lionel CLAUSSET - 06 51 21 33 94
lionel.clausset@orange.fr

Lou Ptiou Golus (cantine scolaire)

Présidente : Christine AMADIO
06 79 36 99 83
contact@louptiougolus.fr

Moto Club d'Arbusigny - La Muraz

Delphine GALLAY - 06 41 95 88 07
delph1380@yahoo.fr

ORCELACA

Centre equestre La Caracole
71 Ch de la Bunaz - 04 50 44 85 81
Mail : orcelaca@outlook.com

THUNDER TEAM

Loïc VACHOUX - 06 14 57 01 08
Mail : nelly.wendel@orange.fr

ZIKILIA (Association culturelle)

Christine TORRES
http://zikilia.com
www.facebook.com/zikilia.evenements

ANIM'NATURE

Animations nature & expertise faune et flore :
456 ch du Péryl - 09 79 95 78 67 - www.animnature.com

ARBU SERVICES - Épicerie

25 route de Pers-Jussy - 04 50 81 49 89
https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1

ETOURNEAU TRAITEUR

69 route de chez le Cordier - 04 50 85 15 33

LA FRUITIERE

274 route de La Muraz - Tél : 04 50 94 50 79

LE BISTRO D'ARBU

206 route de la Muraz - 04 50 94 28 40

LES JARDINS DU SALEVE

Production bio : Vente en direct sur les marchés
444 ch de la Tour - 06 09 77 01 22

LA FERME DE BIODUP

Viande en agriculture bio, marchés ARBUSIGNY & REIGNIER - Au Bio Vivant à Pers-jussy -
biodup74@gmail.com

AG DERMO : Dermopigmentiste votre beauté réparée

1205 route du Col du Parc - Tél. : 06 87 07 77 59

BENOIT'STORES

69 route de Pers-Jussy - 04 50 94 56 91

BRUTELEC Electricité

17 chemin de la Tour - 06 84 13 37 60

DURET-CONTAT Négoce de carburant

802 route de Per-Jussy - 04 50 94 53 85
www.duret-contat-combustibles.fr

DUSONCHET GUY - Prestataires sapins

321 chemin de Marny Dessous - 04 50 94 42 64

ELSA PASSION CREATIONS

Créations couture et retouches
52 rte du Biossy - 06 71 30 39 77 - elsapassioncreations.fr

GAL BERNARD - Vente de moutons et de cabris :

657 route de chez le Cordier - Tel : 06 03 10 24 49

INSTITUT KAFRINE

Soins de beauté : 448 route du Crêt Voland - 06 18 29 92 44

LA CARACOLE

Centre équestre : 71 impasse de la Bunaz
04 50 94 57 29 - lacaracoleofficiel@gmail.com

LA VIE AU COEUR DE SOI

Accompagnement bien-être - Addictologie : Chez Boget
06 98 66 62 31

LES ECURIES DE GRANGES NEUVE

Cours, stages et balades à cheval
285 impasse Grange Neuve - 06 89 79 65 04

MORETTI JÉRÉMY - Carreleur

87 chemin du Sel - 04 50 94 52 10

MORETTI PIERRE - Maçonnerie

87 chemin du Sel - Tél : 04 50 34 52 10

MT SANITAIRES - Installations - Rénovations - Dépannages

20 chemin des Chavannes - 06 35 13 36 51

PRO TECH EXPERTISES

Expert et diagnostic immobilier
85 chemin de la Tour - 04 50 94 53 90 / 06 22 08 87 57

SOMANN 2

Dépannage & maintenance serrurerie-volets roulants-portes garage :
715 rte Menthonnex - 04 50 85 05 01

SUNWAY France

Fabricant de montures de lunettes :
432 route de la Muraz - 04 50 94 51 85

TROTET LUDOVIC - Prestataire de services :

110 route du Biollay - Tel : 06 04 14 29 17

VACHOUX ESTHER - élagage & distillerie :

19 route du Biossy - Tel : 06 17 71 60 17

VACHOUX LOIC - Bûcheronnage :

19 route du Biossy - Tel : 06 16 35 61 89

À vous de jouer!



SUKOKU

3		4	9	8				
5	9		4	7	2	6		
7			6				3	9
			7					6
		5						
2	4		3			9	8	
					1	2		
					7			1

MOT CACHÉ

Trouver le mot caché (10 lettres) sur le thème : le temps

âge – aiguille – année – aurore – avenir – cadran – calendrier
chronomètre – date – délai – durée – heure – hier – horaire
instant – intervalle – jour – matin – mois – moment – montre
nuit – passé – période – ponctuel – présent – sablier – seconde
semaine – semestre – solaire – tôt



E	L	L	A	V	R	E	T	N	I	E	R	E
R	R	E	E	R	T	N	O	M	E	R	T	S
T	S	T	E	C	A	R	T	R	P	I	N	S
E	A	A	S	T	A	T	U	O	N	N	E	A
M	B	D	S	E	E	D	N	O	C	E	S	P
O	L	N	I	D	M	C	R	E	J	V	E	S
N	I	T	A	M	T	E	L	A	M	A	R	I
O	E	E	L	U	Z	L	S	V	N	O	P	O
R	R	P	E	R	I	O	D	E	O	N	M	M
H	O	L	D	U	S	E	M	A	I	N	E	R
C	R	E	G	A	U	H	O	R	A	I	R	E
N	U	I	T	E	R	I	A	L	O	S	S	I
C	A	L	E	N	D	R	I	E	R	U	E	H

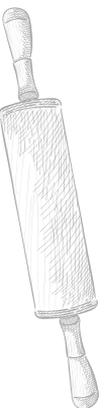
Gibelotte de lapin façon grand-mère :



INGRÉDIENTS : 1 lapin – 150 g de lard paysan ou des lardons déjà prêt – 10 petits oignons sauciers – 125 g de champignons de paris – 1 bouquet garni (laurier-thym) – 1 belle cuillère à soupe de farine – 1 verre ½ à moutarde de von blanc sec – 1 verre à moutarde d'eau – 30 de beurre – huile d'olive – sel – poivre

PREPARATION :

- 1 - Découpez le lapin en morceau et réservez - Découpez le lard paysan en morceaux et réserver - Épluchez les oignons et réserver - Découpez en lamelles les champignons et réserver.
- 2 - Dans une cocotte en fonte, faire fondre le beurre avec un filet d'huile d'olive et faire revenir les morceaux de lapin pour qu'ils prennent de la couleur.
- 3 - Faire revenir ensuite les lardons et les petits oignons pour qu'ils prennent de la couleur eux aussi.
- 4 - Ajoutez la farine et mélangez délicatement.
- 5 - Ajoutez les lardons, les oignons rousis, le vin blanc, l'eau, le laurier, le thym, le sel et le poivre.
- 6 - Faire cuire à feu doux et à couvert pendant 45 minutes environ.
- 7 - 10 minutes avant la fin de la cuisson, ajoutez les champignons et le foie du lapin que vous aurez au préalable fait sautés à la poêle.
- 8 - Servez chaude la gibelotte de lapin à l'ancienne avec l'accompagnement de votre choix.



MAIRIE D'ARBUSIGNY

83, impasse de l'Église – 74930 ARBUSIGNY
 Tél : 04 50 94 50 01 - Fax : 04 50 94 59 80
 Mail : mairie@arbusigny.fr
 Site internet : www.arbusigny.fr



HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC:

Mardi et jeudi 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00
 Mercredi 8h30 à 11h30
 1^{er} samedi du mois 9h00 à 12h00
 Lundi et vendredi : Fermé au public

Un collecteur de piles usagées et de bouchons est à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

VIE QUOTIDIENNE

AGENCE POSTALE COMMUNALE de PERS-JUSSY :

Tél : 04 50 94 41 60
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 de 8h30 à 12h
 Samedi 9h-12h
 Fermé le mercredi
 Dépôt lettres et colis avant 15h



LA POSTE REIGNIER :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h / Samedi : 8h30-12h

LA DECHETTERIE :

1496 route des Rocailles à REIGNIER-ESERY
 Tél : 04 50 43 46 14
 Ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés)
 de 8h30 à 12h & de 14h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCAS) : Arve & Salève

Maison Cécile Boquet - REIGNIER - Tél : 04 50 43 46 14

PROXIMITI (transport à la demande) :

Tél : 0 811 280 257



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB) :

85 route de Serry (ZA de Findrol) à FILLINGES
 www.srb.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
 Lundi-mercredi-jeudi de 13h30 à 17h30
 Tél. hors urgence : 04 50 95 71 63

Tél. Urgence eau potable : 06 83 74 42 06
 eau-rocailles@srb.fr

Tél. Urgence assainissement : 06 77 04 19 50
 assainissement-bellecombe@srb.fr



ENEDIS :

Tél : 09 726 750 74 (dépannage)
 et 09 693 218 11 (raccordement)



ADMR : 04 50 95 15 32

PÔLE MÉDICO SOCIAL : (assistante sociale) :

391 Grande Rue à Reignier – Tél : 04 50 33 23 47

PAROISSE SAINT JEAN XXIII : 04 50 95 15 32

PRÉFECTURE D' ANNECY :

Tél : 04 50 33 60 00 - www.haute-savoie.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS :

Tél : 04 50 35 13 13

SERVICE DES IMPOTS D'ANNEMASSE :

Tel : 04 50 43 91 50

ÉCOLE

ÉCOLES

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Maternelle : Impasse de l'Église

Téléphone : 04 50 94 56 74

Primaire : Route du Col du Parc

Téléphone : 04 50 94 56 82 (Bureau direction)
 & 04 50 85 09 68

URGENCES

Pompier : **18** - Gendarmerie : **17** ou **04 50 95 75 11**

Samu : **15** - Pharmacie de garde : **32 37**

CHAL Contamines : **04 50 82 20 00**

Clinique Privée Pays de Savoie - Annemasse : **04 50 83 43 43**

Centre antipoison - Lyon : **04 72 11 69 11**

ALMA 74 : **04 50 46 80 91**

Maltraitance personnes

âgées : **04 50 46 80 91**

Allô enfance maltraitée : **119**

A SAVOIR

POINTS DE COLLECTE DES
 ORDURES MENAGERES ET / OU
 TRI SELECTIF :

Route du plateau
 des Bornes (parking du chalet) –
 Route de Pers-Jussy (Marny dessous & parking du
 cimetière) – Route de Menthonnex (les Chavannes) –
 Route de la Muraz (chez Vachoux & devant le bistro)
 – chemin de chez Grillet – Route de chez le Magnin
 (croix au Nauray)



NUISANCES SONORES :

Les travaux réalisés par
 des particuliers à l'aide
 d'appareils susceptibles de
 causer une gêne pour le voisinage en raison de leur
 intensité sonore ou des vibrations transmises tels que
 tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses,
 perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne
 peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h
 à 20h, le samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h ainsi
 que le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

Vu la situation sanitaire, il est important de ne pas oublier que malheureusement le virus COVID-19 circule toujours. Nous vous demandons donc de rester vigilants et nous nous excusons pour l'incertitude du déroulement de ces manifestations. Tout changement sera notifié sur le site internet de la commune (www.arbusigny.fr), sur le tableau numérique situé vers l'église ainsi que sur l'application smartphone.

Samedi 1er octobre : Course colorée

Du Mercredi 12 (9 heures) au 14 octobre (12 heures) :

Bennes pour encombrants au parking du cimetière

Samedi 15 octobre : repas des anciens

Vendredi 28 octobre : Soirée Halloween

Dimanche 30 octobre : théâtre « Les Joyeux Lurons »

Vendredi 11 novembre : armistice

Samedi 19 et dimanche 20 novembre : Salon des vins

Samedi 26 novembre : Soirée cantine ????

Samedi 3 décembre : Marché de Noël / Fête de l'APE

Le Cinébus :

28 septembre

12 octobre

26 octobre

9 novembre

23 novembre

7 décembre



3	1	4	9	8	6	5	7	2
5	9	8	4	7	2	6	1	3
6	2	7	5	1	3	8	9	4
7	8	2	6	5	4	1	3	9
1	3	9	7	2	8	4	5	6
4	6	5	1	3	9	7	2	8
2	4	1	3	6	5	9	8	7
9	7	3	8	4	1	2	6	5
8	5	6	2	9	7	3	4	1

SOLUTIONS DES JEUX

Réponses aux jeux :

Mot caché : RENDEZ-VOUS

Sudoku

VILLAGE FRANÇAIS

Ici, nous avons un clocher qui sonne régulièrement,

Des coqs qui chantent très tôt,

Des troupeaux qui vivent à proximité,

Certains ont même des cloches autour du cou,

Des agriculteurs et des artisans qui travaillent pour vous faire manger.

Les propriétaires de chiens doivent ramasser les excréments de ces derniers, aussi bien sur les routes, parkings que dans les pelouses et champs.

**Si vous ne supportez pas tout cela, vous n'êtes pas au bon endroit !
Sinon, vous y trouverez un bon accueil et beaucoup de convivialité.**



ARBU INFO - Bulletin municipal N° 40 - SEPTEMBRE 2022 - Semestriel imprimé à 600 exemplaires

Directeur de la publication : Régine REMILLON

Photographes : Maryse MICHALAK - Sylvia DUSONCHET - Marie BAUD - Martine IKPEFAN -

Création et Impression : Imprimerie Offset Service - REIGNIER - 04 50 43 43 02 - Imprimé entièrement sur papier Cocoon 100 % recyclé

ARBU Info